

Résultats de la recherche "Code NAF" sur la base de données ARIA - État au 28/01/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Code NAF":

Accident

Incendie dans une usine de détergent

N° 52034 - 05/08/2018 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52034/>

Vers 15 h, un dimanche, dans une entreprise de production et de conditionnement de produits détergents, une auto-combustion se produit sur un big-bag de 200 kg contenant 30 % de percarbonate de sodium (comburant). Le rondier d'une société de surveillance intervenant hors heures ouvrées constate une température anormale sur ce big-bag lors de la mesure de la température des big-bags contenant des produits comburants à l'aide d'un thermomètre infrarouge. Le temps que le rondier donne l'alerte, de la fumée déclenche l'alarme incendie. Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder au site car les portails d'accès sont bloqués. Ils découpent un morceau de grillage pour rentrer. Ils noient 4 big-bags et posent des tissus hermétiques sur les bouches d'égout. Les eaux d'extinction sont récupérées dans des conteneurs. Un cadre d'astreinte arrive sur site 3h30 après le début de l'incident. Vers 18h30, l'événement est terminé.

L'exploitant estime le coût de l'événement à 2 Keuros correspondant principalement à des pertes matières. Les fumées restent confinées dans le bâtiment d'exploitation.

L'auto-combustion est due aux fortes chaleurs. D'après l'exploitant, la montée en température dans le big-bag a été exponentielle. Les produits semi-finis contenant 30 % de percarbonate de sodium étaient stockés dans un local ne possédant pas de moyens de prévention pour garantir une température inférieure à 40 °C comme recommandée sur la FDS du produit. Le rondier a respecté la procédure d'alerte mais il ne disposait de consignes pour mettre en oeuvre des moyens de protection suite au constat d'une température anormale. L'organisation de la gestion de crise de l'exploitant n'a pas permis la transmission d'informations sur les produits en jeu. De même, les big-bags n'étaient pas étiquetés, car le travail de caractérisation des risques des produits n'était pas achevé. L'absence de plan des zones à risques a aussi rendu difficile l'intervention des secours. La vanne d'obturation du réseau d'eaux pluviales avant la connexion au réseau public n'a été manipulée que 1 h après le début de l'événement. La pose des tissus hermétiques par les pompiers a permis d'éviter une pollution.

A la suite de cet événement, le Préfet prend un arrêté de mesures immédiates conservatoires interdisant à l'exploitant tout stockage de produits semi-finis contenant du percarbonate de sodium sur le site, jusqu'à la mise en place de conditions de stockage adaptées. L'exploitant étudie les possibilités de supprimer définitivement la présence des produits semi-finis sur le site en améliorant la gestion de sa production.

Deux accidents similaires ont déjà eu lieu sur site (ARIA 48314 et 45176).

Accident

Débordement lors du remplissage d'une citerne

N° 51547 - 30/03/2018 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51547/>



Dans une usine de fabrication de savons et détergents, vers 9h50, soit 10 minutes après le début du remplissage d'une citerne à partir d'une cuve de stockage d'alkyl benzalkonium,

un opérateur de chargement constate que la citerne déborde. Il enclenche l'arrêt d'urgence et le déchargement de la citerne vers le stockage (mise en "marche arrière" de la pompe de chargement). 1 800 kg de produit se sont écoulés au sol. Les sols et la citerne sont nettoyés par épandage d'absorbant puis collecte à la pelle. Le produit est pompé dans le bassin de collecte.

Le débordement est dû à une erreur lors de la mise à l'atmosphère de la citerne par le chauffeur de l'entreprise de transport. Au lieu d'ouvrir le trou d'homme, comme stipulé dans les consignes affichées au niveau du poste, le chauffeur a effectué la mise à l'atmosphère par le plongeant. Le chauffeur n'avait pas correctement identifié l'orifice correspondant au plongeant. Lors de ses échanges avec le chargeur, le chauffeur a confirmé avoir effectué l'ouverture du trou d'homme, inconscient d'avoir réalisé une mauvaise manipulation. Le chargeur a alors démarré le remplissage, sans effectuer de vérification.

Ce type de citerne avec plongeant avait déjà été impliqué dans un incident similaire quelques semaines auparavant. Suite à ce nouvel événement, le transporteur supprime les plongeants (équipement non utilisé) sur les citernes. Les différents modes de chargement (en source, par le dôme) sont précisés dans les protocoles de chargement reliant l'exploitant et ses transporteurs.

Accident

Flash-fire lors de la fabrication à chaud de cire liquide

N° 49417 - 27/02/2017 - FRANCE - 59 - NOYELLES-LES-SECLIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49417/>



Vers 9h30, dans une usine de production de détergents, savons et produits d'entretien, une inflammation du ciel gazeux se produit dans une cuve de 2,3 t dédiée à la fabrication à chaud de cire liquide. Le flash-fire provoque l'ouverture brutale du trou d'homme de la cuve et la dissipation de flammes (1 m de hauteur) hors de la cuve. L'opérateur présent dans l'atelier ferme le couvercle du trou d'homme et étouffe l'incendie. L'alimentation électrique est coupée. Un arrêt d'urgence est activé pour stopper la distribution du white-spirit, produit en cours de remplissage dans la cuve de fabrication.

La détection incendie de l'atelier ne se déclenche pas. La gaine flexible de raccordement entre la cuve et le système d'aspiration fond sous l'effet de la chaleur.

L'inflammation du ciel gazeux de la cuve se produit en fin de remplissage du white-spirit, versé sur le mélange de cires fondues. La détonation entraîne l'ouverture du trou d'homme de la cuve qui n'est pas verrouillé. Le non-verrouillage des trous d'hommes était une mesure prise suite au retour d'expérience d'un précédent accident survenu en juillet 2015 sur une cuve voisine (ARIA 49415).

Selon l'expertise réalisée, la cause principale de l'inflammation du ciel gazeux est une décharge électrostatique au travers d'un nuage de vapeurs. Une couche ATEX de 30 cm s'est formée au-dessus du liquide lors de la phase de remplissage ; le tuyau de remplissage était trop proche de la surface de liquide. Des charges électrostatiques se sont accumulées en raison d'un remplissage "en pluie" du white-spirit, d'une vitesse de remplissage trop importante et d'une agitation trop forte. Cet événement est également la conséquence d'une erreur humaine, puisque l'opérateur n'a pas respecté la consigne d'ouverture du système d'extraction à 100 % (le clapet était positionné à 70 % d'ouverture).

Conformément aux recommandations de l'expert, l'exploitant met en place des mesures

pour réduire le risque de formation d'une ATEX et éviter l'inflammation de celle-ci :

- mise en place d'une extraction au niveau du trou d'homme ; le trou d'homme est fermé en cas d'arrêt de l'extraction ;
- équipement du trou d'homme avec un système de "retour en position fermée" ;
- interdiction de l'accès à proximité du trou d'homme pendant le remplissage ;
- modification des arrivées de solvants à l'intérieur des cuves : remplissage en pluie remplacé par un remplissage en léchant les parois ;
- réduction la vitesse de remplissage ;
- limitation du niveau haut de liquide dans la cuve à un moins 50 cm du point bas du trou d'homme ;
- contrôle de la vitesse d'agitation ;
- vérification du potentiel électrique.

A moyen terme, l'exploitant prévoit aussi :

- la mise en place d'un système d'inertage / extinction au CO2 sur les cuves ;
- la mesure en continu de la LIE au point bas du trou d'homme, avec asservissement ;
- la mise en place d'un capteur de niveau haut dans la cuve, avec asservissement.

Accident

Incendie dans une usine de détergent

N° 48314 - 19/07/2016 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48314/>

Peu après minuit, dans une entreprise fabriquant de la lessive, un feu se déclare dans un big-bag contenant 2,4 t de fines de lessive. Ce sont des déchets de poudre et de pastilles de lessive récupérés par aspiration sur les lignes de production de l'unité de pastillage.

L'alerte est donnée par la centrale de vidéosurveillance. Les pompiers éteignent l'incendie en noyant le big-bag et deux big-bags voisins. Une surveillance est maintenue pendant 2 h. Une société spécialisée pompe, en partie, 5 t d'eaux d'extinction chargées de fines de lessives (1,6 t). Elle les stocke dans des fûts et conteneurs pour être traitées ultérieurement.

Une auto-combustion des big-bags de fines de lessive, stockés plusieurs heures au soleil avant leur mise en zone de stockage des comburants, pourrait être à l'origine de l'incendie. Cette auto-combustion serait due à la formulation de la lessive contenant du percarbonate de sodium (comburant) et un hydrocarbure à faible point éclair utilisé comme parfum.

Ce stockage prolongé des big-bags à l'extérieur est lié à une défaillance organisationnelle. La zone de stockage des comburants était saturée au moment où les big-bags de déchets sont sortis de l'atelier de pastillage. En attendant que de la place se libère, ils ont été maintenus à l'extérieur.

Des actions correctives sont proposées par l'exploitant :

- optimisation des flux de matières premières pour éviter la saturation de la zone de stockage de comburants ;
- planification de la fabrication des produits à risques en dehors des fortes chaleurs ;
- recherche d'une alternative à l'utilisation d'un parfum à bas point éclair ;
- modification de la procédure de gestion des big-bags de déchets pour intégrer l'obligation de stockage à couvert ;
- installation de détecteur de fumées dans la zone de stockage des comburants ;

- redéfinition des rôles dans la gestion des déchets (transferts réalisés par le service production et non par le service logistique) ;
- sensibilisation du personnel aux risques de perte de l'outil de travail en cas d'accident ;
- amélioration de l'encadrement des intérimaires ;
- rappel et révision des procédures incendie

Accident

Déversement de soude dans des eaux usées traitées par la STEP de la collectivité N° 55630 - 16/06/2020 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55630/>



Une usine de fabrication de détergent déverse pendant 2 jours des eaux usées avec un pH de 12 (au lieu de 8,5) vers la station de traitement des eaux usées de la collectivité. L'alerte est donnée par la station de traitement vers 16h45. Les rejets de l'usine sont arrêtés. Après vérification, il est constaté, le lendemain matin, que la vanne de distribution de soude d'une des fosses de neutralisation des eaux usées avant rejet est légèrement ouverte. L'exploitant condamne les vannes manuelles d'arrivée de soude et d'acide des fosses du site. Il fait évacuer et traiter l'ensemble des eaux usées de la fosse incriminée par une société spécialisée.

La quantité de soude déversée vers la station de traitement des eaux usées de la collectivité est estimée à 60 t. La flore bactérienne du bassin d'aération de la station est détruite. Dès le lendemain, les analyses en DCO au point de rejet de la station dans la SOMME sont 3 fois supérieures aux prescriptions de l'arrêté préfectoral (300 mg/l au lieu de 90). Le débit de rejet est limité pour faciliter la dilution avec les autres rejets des entreprises environnantes. Les eaux sont retenues dans la station et neutralisées par ajout d'acide. 250 m³ de boues sont récupérés et réintégrés dans les bassins d'aération pour relancer le traitement. Une semaine à 10 jours sont nécessaires pour un retour à la normale. Alertée 5 jours plus tard, la Préfecture prescrit des mesures de précaution d'utilisation de l'eau à l'aval du rejet touchant 40 communes.

L'entreprise ne dispose pas de mesure de pH en ligne en sortie de fosse. La surveillance du pH (avant neutralisation, puis avant rejet) se fait manuellement une fois par jour, ce qui n'a pas permis à l'exploitant de détecter l'anomalie. Les horaires de vidange ne sont pas inscrits dans le registre de suivi et la procédure associée ne permet pas d'identifier précisément les opérations et contrôles à effectuer. Un pHmètre existe en sortie de site mais ne dispose pas de report d'alarme. La gestion du système de pompage se fait en manuel normalement du lundi au vendredi de 10 h à 16 h. Le rejet reste actif tant qu'un opérateur ne l'arrête pas. De plus, les vannes de soude et les pompes d'envoi vers la station ne sont pas cadenassées.

L'exploitant met en place une lecture à distance du pH et de la DCO avec alarme au poste de garde et sur téléphones. Un asservissement des vannes de neutralisation au démarrage des pompes de rejet est également mis en place. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de contrôler l'état des canalisations ayant été en contact avec de la soude.

Accident

Pollution de la MONTANE

N° 52069 - 12/08/2018 - FRANCE - 19 - EYREIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52069/>



Un dimanche soir, des riverains constatent la présence de mousse en quantité importante sur la MONTANE et une mortalité aquatique. La gendarmerie fait les premières constatations dès le dimanche soir et informe différents services de l'État, en particulier l'inspection des installations classées (IIC) et l'AFB (agence française pour la biodiversité). La seule installation classée présente en amont du tronçon de rivière impactée est une société spécialisée dans la fabrication de produits de nettoyage pour professionnels. L'usine est en arrêt de production annuelle pour la période estivale, seuls des travaux de maintenance sont prévus sur le site. Dès le lendemain matin, l'inspection des installations classées constate la présence de mousse au droit du point de rejet direct de l'usine dans la MONTANE et dans le réseau des eaux pluviales de toiture du site.

Une semaine plus tard, l'inspection des installations classées fait procéder à un test des réseaux d'eaux pluviales de toiture et de voirie. Le réseau d'eaux pluviales de voirie est équipé d'un bassin tampon évitant les rejets directs au milieu naturel et d'un séparateur d'hydrocarbures alors que le réseau d'eaux pluviales de toiture est en rejet direct au milieu naturel. Une erreur de raccordement est constatée au niveau d'un regard de collecte des eaux de voirie connecté au réseau des eaux de toiture. Ce regard se situe en proximité d'une zone de stockage de matières premières liquides en GRV, dont des produits tensio-actifs. Après investigations complémentaires, l'exploitant estime le rejet de produit à 500 kg consécutif à la perte de confinement d'un GRV.

Sur proposition de l'inspection des installations classées et dans l'attente des conclusions de l'analyse de l'accident, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence prévoit, pour renforcer les mesures préventives :

- un contrôle exhaustif des réseaux d'eau pour disposer d'une cartographie fiable ;
- des opérations de télé-inspection ;
- des contrôles renforcés des rejets.

L'IIC demande également à l'exploitant de travailler à une réorganisation des stockages de matières premières pour les sécuriser et prévenir la mise en connexion avec le milieu naturel en cas d'incident.

La société a déjà connu des épisodes de pollution en 2012 et en 2016 à caractère similaire, mais avec des causes différentes.

Accident

Dégagement gazeux dans un stockage d'hypochlorite de sodium en poudre

N° 41210 - 04/11/2011 - FRANCE - 11 - LEZIGNAN-CORBIERES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41210/>



Vers 11 h, un opérateur d'une usine de produits d'entretien reconditionne, en vue de son élimination, un stock de 600 kg de produits pour piscine qui ne sont plus commercialisés depuis 2006 (galets et poudre de chlore "choc" et chlore "lent") dans 2 GRV plastiques grillagés. L'opération est réalisée à l'extérieur et en atmosphère humide, par un agent insuffisamment formé. Les 2 conteneurs sont ensuite rentrés dans le bâtiment pour mise en place des couvercles. Appelé à une autre tâche, l'opérateur laisse les conteneurs à l'intérieur, puis quitte l'entreprise à 13 h. A 16h30, le dispositif de détection incendie

déclenche l'alarme : un épais nuage avec une forte odeur de chlore (Cl₂) s'est formé dans le local. L'exploitant ouvre les trappes de désenfumage, évacue son personnel et appelle les secours. Les pompiers colmatent le réseau d'eau pluviale et mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m. La concentration en Cl₂ atteint 1,9 ppm dans le bâtiment, la pluie et une lance queue de paon abattent le nuage à l'extérieur.

L'opérateur, qui ne connaissait pas la particularité des produits manipulés, indique que 50 kg d'acide trichloroisocyanurique (ATCC) en poudre ont aussi été mélangés dans les GRV. Les pompiers transfèrent les produits dans plusieurs conteneurs étanches et les noient pour arrêter la réaction exothermique en cours. L'inspection des IC, prévenue par les services de secours, se rend sur place, de même que la gendarmerie et un adjoint au maire. Le dispositif de secours est levé à 23 h.

Les eaux polluées collectées sont pompées et éliminées. L'exploitant vérifie les équipements du hangar potentiellement dégradés par le nuage de Cl₂ (structure métalliques, armoires et réseau électrique, éléments de détection et de désenfumage). Il améliore le suivi de ses déchets et forme l'ensemble de son personnel au risque chimique. Il complète les EPI du personnel amené à intervenir en 1^{ère} intervention et précise la procédure d'alerte et de confinement du site dans son POI.

Accident

Renversement d'une solution de HF dans une usine de production de détergents

N° 50243 - 07/01/2010 - BELGIQUE - 00 - LOKEREN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50243/>



A 8h45, dans une usine de fabrication de produits détergents classée Seveso, une flaque de 1 000 l d'acide fluorhydrique (HF) à 40 % se forme sur le sol de l'atelier à la suite de la chute d'un conteneur. Un sous-traitant qui travaille à proximité est heurté à la tête, entraînant sa chute au sol près de la flaque. Les employés l'aident à s'en éloigner, mais sa jambe entre en contact avec la solution toxique. Un employé pose le pied dans la flaque en courant prévenir ses supérieurs. Sa chaussure est attaquée par le produit qui entre en contact avec son pied. Les 2 personnes, en contact avec de l'HF, sont traitées avec du glutamate de calcium, puis transportées à l'hôpital. Les pompiers, en tenue adaptée au risque chimique, retirent la flaque de produit. Les traces de solution restantes sont neutralisées.

L'accident se produit lors du remplissage du réacteur de synthèse de détergent avec la solution d'HF. Le contenu de 2 conteneurs en plastique de 1 t chacun doit être déversé. Cette opération est réalisée en levant le récipient avec un chariot élévateur pour laisser la solution s'écouler dans le réacteur. Le chariot a basculé, provoquant la chute du récipient au sol. Le basculement du chariot est dû à une position anormale du centre de gravité de l'ensemble chariot - récipient. Le levage était effectué à une hauteur trop importante pour le poids du récipient plein, une hauteur d'ailleurs hors de la plage de fonctionnement recommandée de l'engin. Les opérateurs n'étaient pas prévenus des risques liés au dépassement de la hauteur recommandée. Le sol de l'atelier était en légère pente à l'endroit où se trouvait le chariot élévateur, déplaçant un peu le centre de gravité. La descente de l'opérateur du chariot et le déplacement du liquide dans son récipient ont contribué au renversement. Le cariste manoeuvrant l'engin a occupé un poste équivalent dans une autre société, cependant il n'avait pas réalisé la totalité de sa formation interne au maniement de cet engin et aux risques associés. Le sous-traitant n'a pas reçu de consignes de sécurité pour travailler dans l'atelier. De manière générale, le versement à l'aide d'un chariot élévateur n'a pas fait l'objet d'une analyse des risques par l'exploitant.

Après l'accident, l'exploitant modifie sa procédure de remplissage pour éviter le levage. Une pompe et des tuyauteries fixes sont mises en place pour transférer les liquides dans le réacteur. Les chariots élévateurs ne sont plus utilisés pour lever des récipients de grand volume. La formation des employés est renforcée. Les sous-traitants ne sont plus autorisés à intervenir dans des ateliers où du HF est manipulé.

Accident

Mélange accidentel de produits chimiques dans une usine de détergents

N° 55427 - 23/04/2020 - FRANCE - 58 - COSNE-COURS-SUR-LOIRE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55427/>



Vers 10h45, dans une usine de fabrication de détergents industriels, un dégagement de vapeurs se produit à la suite du mélange accidentel de 400 l d'acide formique à 80% dans 250 l d'acide nitrique à 53 %, dans un bâtiment de 600 m². Un nuage orange se dégage au-dessus du bâtiment sans dépasser le périmètre de l'entreprise. L'exploitant déclenche le plan d'urgence interne. Les pompiers arrosent la périphérie des contenants en essayant de ne pas disperser le produit. Ils inertent, avec de la terre de diatomée, la flaque de mélange est répandue sur le sol étanche sur 100 m². Une fois récupérés, les produits répandus sont stockés dans l'usine avant traitement en filière spécialisée. Incommodés par les vapeurs, 4 employés sont examinés sur place.

Le mélange s'est produit à la suite d'une erreur de manipulation, lors du transvasement de produits stockés en GRV (grands récipients pour vrac).

L'exploitant rappelle les consignes, prévoit des modes opératoires et formations complémentaires, ainsi que la révision des procédures d'exploitation.

Accident

Emission de SO3 à l'atmosphère

N° 35300 - 19/08/2008 - FRANCE - 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35300/>



Vers 18h20, un flexible contenant un mélange air / SO3 se rompt dans une usine de fabrication de tensioactifs (détergents/cosmétiques).

L'ensemble accidenté consiste en 2 canalisations en amont du réacteur de sulfonation (R2) avec 2 vannes associées et des joints pleins. La canalisation 1 (C1) alimente R2 avec un mélange air + SO3. La canalisation 2 (C2) est un flexible relié à un extracteur qui sert à l'aspiration d'émanations acides résiduelles avant intervention du personnel sur la tête du réacteur. La vanne de la canalisation 2 est fermée et doublée d'un joint plein lorsque R2 est en fonctionnement.

Huit jours avant l'accident, l'équipe de maintenance installe un joint plein sur C1 pour isoler R2 du réacteur 1 sur lequel un alkylat est produit. Le mode opératoire n'est pas suivi entièrement : la vanne de C2 reste ouverte et sans joint plein. De plus, l'état de consignation de R2 est effacé par erreur du tableau de consignes.

Lorsque l'opérateur de sulfonation lance la production sur R2, le mélange air / SO3 introduit par C1 à 261 mbar s'échappe via C2. Sous l'effet de la pression, C2 se rompt et

son extrémité heurte et casse une ampoule du réseau incendie, déclenchant un déluge dans tout l'atelier.

Dès l'apparition de fumées dans le bâtiment et le déclenchement du déluge, l'opérateur arrête l'alimentation en soufre (290 kg/h) et dirige le mélange air / SO₃ vers la tour d'absorption d'H₂SO₄. Le responsable de maintenance stoppe le déluge et l'écoulement de SO₃ résiduel. Le superviseur de quart actionne par coup de poing l'envoi des eaux de ruissellement (200 m³) vers le bassin évènementiel. Celles-ci seront traitées par une entreprise extérieure. La quantité de SO₃ rejetée à l'atmosphère est estimée à 26 kg. Un vent modéré dissipe le nuage toxique. La mairie est informée. Aucune plainte, ni aucune intoxication n'est relevée.

Le responsable sécurité remet le réseau déluge en service. L'unité d'ethoxylation voisine, arrêtée par précaution à 18h25, redémarre à 19h30. Le brûlage du soufre reprend en présence du responsable de l'atelier vers 1 h et la réaction de sulfonation démarre à 3 h.

Les causes de l'incident sont un non respect du bon d'intervention par des erreurs humaines successives et l'effacement du tableau de consignes.

L'analyse à chaud montre des carences de respect des procédures d'exploitation, constaté par l'inspection des IC lors d'une inspection le 14/04/07. L'exploitant édite une procédure de consignation du réacteur avec émargement des intervenants et l'affiche dans le tableau des consignes en salle de contrôle. Il intégrera, dans le tableau de commande du réacteur, un pavé rouge clignotant signalant "réacteur en sécurité", activé et désactivé par la maintenance avant et après la consignation. Le personnel de la sulfonation et de la maintenance sera sensibilisé sur le maintien des consignes sur le tableau correspondant avant leur réalisation.

Accident

Incendie dans une usine de détergent

N° 54189 - 29/07/2019 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54189/>

Vers 7 h, dans une usine de production et de conditionnement de produits détergents, une auto-combustion se produit sur un big-bag de déchets de fines de lavage. Le rondier d'une société de surveillance intervenant hors des heures d'ouverture constate la présence d'une fumée blanche à proximité de l'atelier de pastillage. Il alerte les pompiers ainsi que l'exploitant du site. Ce dernier immerge le big-bag et son contenu dans un bac rempli d'eau. L'intervention dure jusqu'à 9h45. Les déchets sont traités. La pollution atmosphérique est limitée à un nuage de fumées à l'intérieur du bâtiment.

L'auto-combustion est due à une surcharge des big-bags. La navette d'évacuation hebdomadaire des déchets n'est pas passée la semaine précédente. L'auto-combustion est également due aux fortes chaleurs et précipitations. L'humidité est remontée par la palette en bois et le mélange du big-bag était probablement chargé en fine comburante. La partie poudre s'est alors enflammée et a provoqué un nuage de fumée blanche.

A la suite de l'accident, l'exploitant met en place des dispositions d'exploitation complémentaires :

- suspension des big-bags de déchets sur crochets ;
- transfert quotidien des big-bags de déchets dans le local "comburant" en fin de journée pour application des consignes de sécurités associées.

Un incendie s'est déjà déclaré sur le site un an plus tôt (ARIA 52034).

Accident

Incendie d'un décanteur d'eaux usées

N° 40790 - 15/01/2011 - FRANCE - 77 - MEAUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40790/>

Dans une usine chimique, un feu se déclare dans un décanteur d'eaux usées avant envoi vers une STEP. Apercevant des flammes vers 12h30, un employé donne l'alerte. Les équipes d'intervention internes suppléées par les pompiers maîtrisent l'incendie. Aucune conséquence notable sur l'environnement n'est relevée.

L'incendie fait suite à un défaut de conception et à une analyse de risque incomplète. Une modification de l'atelier de production quelques mois plus tôt avait conduit à une augmentation de la charge de matière organique envoyée vers le décanteur d'eaux usées. Cette augmentation avait été identifiée dans le dossier de modification, mais son impact sur le décanteur n'avait pas été traité dans l'HAZOP.

Le décanteur dispose d'un système de chauffage à la vapeur à 152 °C circulant dans des cannes plongeantes et un serpentín immergé pour empêcher le gel de l'eau à sa sortie. Un intervenant pompe hebdomadairement la phase organique surnageante qui est traitée dans un évapo-concentrateur. Après le dernier pompage précédent l'événement, toute la phase surnageante n'aurait pas été éliminée et se serait enflammée. La chauffe à 150°C pendant plusieurs semaines de polymères formés autour des aiguilles de chauffage est à l'origine de l'inflammation.

L'exploitant actualise son étude de dangers et revoit la conception du décanteur : suppression du système de chauffage par aiguilles plongeantes remplacé par un calorifugeage du décanteur et installation d'un système d'extinction incendie par injection de vapeur. Le suivi de la vidange du décanteur est amélioré : préparation de l'intervention du prestataire et contrôle du pompage de l'intégralité du produit.

Accident

Dégagement de vapeurs nitreuses dans une usine chimique

N° 36390 - 30/06/2009 - FRANCE - 72 - VAAS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36390/>



Lors d'une production de détergent dans une usine chimique, un incident vers 21h15 provoque la formation d'un nuage toxique de vapeurs nitreuses. L'atelier de production comporte 3 cuves de mélange. Les deux premières cuves contiennent deux produits finis en attente de soutirage. La fabrication d'un produit à base d'acides citrique, sulfurique et méthane sulfonique est en cours. Un produit organique anticorrosif doit être injecté dans la cuve. L'injection est effectuée à partir d'une tuyauterie d'alimentation des 3 cuves comportant des vannes pneumatiques de type « normalement ouverte » (i.e. maintenue fermée par la pression de l'air) pilotées par automate.

A la suite d'un dysfonctionnement de son système pneumatique, la vanne d'alimentation de la première cuve reste ouverte ; 10 à 15 kg du produit organique sont relâchés dans les 3 t de mélange fini à base d'acide phosphorique et sulfurique. Une réaction d'oxydation s'initie, libérant une forte chaleur et des vapeurs nitreuses.

L'opérateur de fabrication voit le produit couler en faible quantité dans la cuve et donne l'alerte. La chaîne est mise en sécurité et les 7 salariés, équipés de masques de protection, évacuent l'atelier. Un périmètre de sécurité est instauré par la gendarmerie et 44 pompiers dans 19 véhicules interviennent, ainsi que 2 CMIC. Le nuage se dissipe, aucune victime n'est à déplorer. Les habitants proches et la voie ferrée Le Mans -Tours ne sont pas affectés. L'ensemble des dispositifs est levé vers 23h30. Le produit contaminé sera détruit sur un site extérieur.

L'exploitant remplacera les vannes « normalement ouvertes » par un modèle à sécurité positive (vanne normalement fermée) sur les lignes de produits potentiellement à risques d'oxydation. Il améliorera le système d'aspiration des vapeurs au dessus des cuves. Une formation complémentaire sur le risque chimique, ciblée sur les ingrédients / intrants des produits fabriqués sur le site sera dispensée aux chefs d'équipe et à certaines personnes de la fabrication. L'emplacement de la sirène permettant l'alerte sera modifié pour être plus accessible et le point de rassemblement sera éloigné du site de production.

Accident

Fuite d'acide sulfonique lors du dépotage

N° 27903 - 12/07/2004 - FRANCE - 51 - REIMS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27903/>

Une cuve d'acide sulfonique déborde vers 14h30 lors du dépotage d'une citerne dans une usine de fabrication de détergents et de produits d'entretien. Une personne d'un bureau d'études déclenche l'alarme après avoir constaté lors d'un relevé de cotes la présence d'une nappe d'acide sulfonique sur le sol de l'étage de "pneumex" (niveau 5,5 m). Elle demande l'arrêt du dépotage du camion et fait alerter le service de sécurité. L'acide sulfonique, matière première relativement visqueuse, s'est écoulé de l'étage "pneumex" entre le mur du bâtiment et le bardage. La substance est retrouvée dans la cour à l'arrière de l'usine, hors de la zone de dépotage. Une équipe de nettoyage s'apprête à ramasser le produit chimique épandu sur le sol à l'aide de raclettes et de pelles lorsqu'un orage violent et soudain oblige les employés à s'abriter. Les vannes d'isolement du réseau public des eaux pluviales sont fermées pour confiner les eaux de pluie sur le site. La pluie entraîne cependant dans le réseau pluvial interne de l'acide qui au contact de l'eau génère une grande quantité de mousse. Une société extérieure pompe le collecteur principal vers 16h30 ; 12 m³ d'eau moussante sont aspirés et recyclés dans le circuit d'eau de procédé. L'incident est dû à une erreur de lecture du dépoteur qui a inversé les valeurs de capacités libres entre 2 cuves (8 et D3) de matières premières en vrac : 105,127 m³ pour l'acide phosphonique et 31, 55 m³ pour l'acide sulfonique. La cuve comporte un niveau haut associé à un report visuel dans le bureau des dépoteurs, mais l'employé est resté en permanence près du camion entre le début du dépotage et la découverte du débordement. L'acide a également fui par le tuyau de mise à l'air libre situé au sommet de la cuve (15 m de long) qui s'est décroché sous le poids. Plusieurs actions correctives sont décidées : asservissement de l'arrêt de la pompe de dépotage d'acide sulfonique au niveau de la cuve D3, mise en place d'une alarme sonore et visuelle (gyrophare) dans la cour (alarme reliée à tous les niveaux haut des cuves de matières liquides), vérification du bon fonctionnement de tous ces niveaux haut et de leur bon asservissement, modification du tableau inventaire pour éviter toute confusion de lecture, consolidation du tuyau de mise à l'air libre de la cuve, rappel des consignes de dépotage et de vigilance.

Accident

Feu dans une trémie d'alimentation d'une des machines de compression

N° 24232 - 28/01/2003 - FRANCE - 24 - SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24232/>



Dans une usine de fabrication de pastilles chlorées pour piscines, une combustion a lieu dans une trémie alimentant une machine de compression servant à pastiller. Trois personnes dans l'atelier aperçoivent des fumées s'échappant de la cabine de la machine et du cône d'alimentation en surplomb. Les pompiers sont alertés, le POI est déclenché et les 10 employés évacuent l'usine. Equipés de masques panoramiques, 4 d'entre eux reviennent pour dégager les emballages stockés autour de la machine (cartons, plastiques, produits chimiques...), démonter l'avant de la cabine et récupérer les substances en combustion dans des fûts pour éviter une propagation du sinistre. Les 300 kg de matières premières impliquées (mélange d'acide dichloroisocyanurique / bicarbonate de soude / acide adipique) sont en phase finale de combustion 20 min après le départ du feu. Les exutoires mécaniques de fumée minimisent l'accumulation des fumées blanches dans l'atelier et un nuage dérive à l'extérieur. Les cendres de combustion sont extraites de la machine et stockées dans des bidons métalliques. Les pompiers sur place 20 à 25 min après l'alerte, pénètrent dans l'atelier sous ARI pour évaluer l'ampleur des dommages. En accord avec l'industriel, ils n'utilisent pas d'eau pour éteindre l'incendie, l'hydrolyse des substances en cause entraînant une émission de fumées toxiques et de gaz chlorés. Equipés de combinaisons de protection chimique, ils entrent dans l'atelier pour effectuer des prélèvements ; les analyses sont négatives. La production est suspendue durant 12 h, mais la ligne de production ne sera totalement remise en service que 48 h plus tard. Un examen visuel de l'installation révèle une trace d'échauffement circulaire sur la peinture du support du moteur de la vis de transfert des substances chimiques. Le démontage du dispositif permet de constater le désaccouplement de la vis et du moteur. Le boulon de maintien vis sans fin / arbre du moteur a cédé, frottant ensuite lors de la rotation des pièces contre la paroi métallique du tube d'entraînement. L'échauffement induit est à l'origine de l'inflammation des poussières de la substance chlorée. L'usine envisage de développer les contrôles et la maintenance préventives des pièces à risque avec pour objectif une amélioration progressive des installations. Des consignes sont modifiées. Autorisé à stocker 200 t de substances comburantes correspondant au seuil SEVESO AS, ce site doit faire l'objet d'un PPI.

Accident

Explosion suivie d'un incendie dans une usine de détergeants

N° 14385 - 13/10/1998 - ETATS-UNIS - 00 - BALTIMORE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14385/>



Vers 18h30, une explosion de réacteur suivie d'un incendie blesse 4 personnes dans une usine de fabrication de détergents. Le produit chimique (alkyl benzène) est fabriqué par mélange de chlorure d'aluminium en poudre (catalyseur) avec des hydrocarbures liquides, des hydrocarbures chlorés, et du benzène.

Trois mois plus tôt, le procédé est modifié : le chlorure d'aluminium est remplacé par de l'aluminium en poudre, qui forme le chlorure d'aluminium nécessaire à la réaction par combinaison avec du chlorure d'hydrogène.

Peu de temps après le changement de procédé, des résidus boueux de catalyseur ont commencé à s'accumuler dans le réacteur.

Lors d'un arrêt pour maintenance, les opérateurs ne parviennent pas à vider le liquide

restant dans le réacteur, la boue ayant colmaté la buse de sortie en fond de réacteur. Plusieurs tentatives infructueuses sont menées en vain pour nettoyer la buse (par injection d'azote à haute pression, rinçage avec de l'huile...). Un échantillon de la boue restante est alors extrait et confié à un chimiste en vue d'obtenir des conseils sur la dissolution de la boue restante. Bien que les tests montrent une réaction exothermique entre la boue et l'eau produisant un gaz blanc (acide chlorhydrique), le chimiste et un ingénieur conseillent de dégager la boue avec de l'eau, dans un rapport de 1:8 afin d'absorber la chaleur produite. Ils supervisent l'ajout d'eau, contrôlent la température puis rentrent chez eux en fin de journée.

En raison d'une mauvaise communication entre le chef du procédé et celui de l'équipe de jour, puis entre les chefs d'équipes de jour et de nuit, le chef de quart de nuit charge un opérateur d'ajouter de la vapeur en continu dans le réacteur (au lieu d'une injection courte). La cuve du réacteur explose quelques minutes après le début de l'injection de vapeur. Deux employés et un sous-traitant, pourtant protégés par des vêtements résistants au feu, sont brûlés au 1er et 2nd degrés ; un autre sous-traitant tombe se blesse au dos dans sa chute. Les dommages matériels sont estimés à 12 millions d'euros.

L'enquête menée par le bureau pour la sécurité chimique (US CSB) souligne l'importance de la gestion systématique des modifications. Une étude de la modification du procédé aurait pu montrer que la densité plus élevée du nouveau catalyseur pouvait surcharger la capacité de mélange de l'agitateur et ainsi entraîner l'accumulation d'aluminium dans le fond du réacteur. Le plan mis au point par le chimiste et l'ingénieur pour dissoudre les boues était faisable mais comportait des risques qui exigeaient une exécution précise, donc une procédure dédiée. En outre, le dispositif de détection de température, situé dans une tuyauterie entre le réacteur et un autre ne permettait pas d'indiquer avec précision la température du procédé. Le chimiste et l'ingénieur se sont appuyés sur des indications trompeuses quand ils ont noté la stabilisation de la température du réacteur avant de quitter les lieux. Enfin, l'absence d'instructions écrites a augmenté la probabilité d'une mauvaise communication entre les deux chefs d'équipe, qui a conduit à l'application dangereuse de vapeur dans la cuve du réacteur.

Accident

Fuite d'acide nitrique dans une usine de détergents

N° 51905 - 09/07/2018 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51905/>



A 17h45, dans une usine de fabrication de détergents, des vapeurs nitreuses de couleur orangée se dégagent au niveau de l'aire de stockage des acides. Cette aire stocke différents acides, notamment de l'acide nitrique, de l'acide sulfonique et de l'acide chlorhydrique. Les équipiers de première intervention découvrent une fuite sur une cuve de 25 m³ d'acide nitrique concentré à 60 % et utilisent un RIA pour contenir les vapeurs. Les pompiers établissent ensuite des lances queue de paon et mettent en place un périmètre de sécurité. Les circulations routière et fluviale autour du site sont coupées. Les opérateurs vident 19 m³ d'acide de la cuve fuyarde pour réutilisation sur site, 6 m³ d'acide se répandent dans la rétention. Ils sont dilués, pompés puis stockés dans des conteneurs de 1 m³ pour destruction. Un employé, légèrement blessé à la jambe par une projection d'acide, est douché, puis transporté à l'hôpital à titre préventif. Il sort le lendemain. L'exploitant, par mesure de sécurité, met 15 citernes voisines de la cuve hors-service. Il réalise des mesures atmosphériques et des contrôles de pH. L'acide a attaqué des éléments en acier galvanisé et le béton de la rétention de dépôtage des camions. L'activité reprend le soir après vérification des pompiers. L'inspection des installations classées se rend sur

place le lendemain.

La cuve fuyarde avait été changée il y a un an. La fuite est due à la présence d'un joint incompatible avec l'acide au niveau du trou d'homme présent sur la façade de la cuve. Le produit s'est répandu dans la rétention, puis la position ouverte de la vanne de la cuvette a conduit au déversement de l'acide dans la rétention voisine dédiée au dépotage des camions. Au contact de l'acier de cette rétention, des vapeurs nitreuses se sont formées.

Accident

Incendie d'un compacteur à déchets dans une savonnerie

N° 49923 - 13/06/2017 - FRANCE - 30 - NIMES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49923/>

Vers 1 h, un feu se déclare sur un compacteur d'emballages usagés situé dans la cour d'une usine de fabrication et de conditionnement de produits d'entretien. Les pompiers interviennent à l'aide du RIA du site. L'exploitant refroidit le compacteur jusqu'à 6h30. L'équipement est ensuite ouvert et son contenu (principalement des déchets plastiques) vidé dans une benne.

Selon l'exploitant, le départ de feu est lié à la conjonction de la chaleur durant la journée qui a précédé l'accident et d'un compactage excessif des déchets.

Après l'accident, l'exploitant déplace le compacteur pour l'éloigner des bâtiments. Il modifie les consignes d'exploitation liées au compactage des déchets plastiques d'emballage pour que la benne associée au compacteur soit remplacée chaque semaine par une benne vide durant l'été.

Accident

Incendie dans une usine de produits de nettoyage

N° 45176 - 08/04/2014 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45176/>



Un feu se déclare vers minuit dans une trémie de stockage de percarbonate de sodium destinée à alimenter l'installation d'assemblage et compression des poudres d'une usine de produits d'entretien. L'atelier est évacué pendant que des employés noient la trémie, vidangent au sol la poudre restant dans l'installation et attaquent le sinistre avec des extincteurs à poudre et des RIA. A l'arrivée des pompiers, le feu est maîtrisé mais une odeur d'ammoniac est perceptible. Son origine n'est pas déterminée, les produits utilisés ne contenant pas d'azote. Les mesures indiquent une concentration de 108 ppm. Les secours quittent le site à 3 h alors que la concentration en ammoniac n'est plus que de 40 ppm.

L'armoire électrique de commande de l'unité de production des tablettes de produits détergents est détruite, la trémie est endommagée. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site puis pompées pour évacuation et élimination.

L'inspection des installations classées est informée.

L'installation était à l'arrêt depuis 17 h. Il restait 300 kg de percarbonate de sodium, sous agitation mécanique, alors que le produit aurait dû être vidé. Ce dernier, qui est un comburant, s'est auto-enflammé dans la trémie de pastillage. Le travail des comburants sur

les lignes de pastillage fait l'objet de consignes strictes et spécifiques du fait des risques de départ de feu, 2 consignes n'ont pas été respectées. A la suite d'une coupure de courant dans la journée, le logiciel assurant le suivi des capteurs thermiques s'est arrêté et n'a pas été relancé par le personnel. La montée de température n'a pas été détectée, l'alarme de température ne s'est donc pas déclenchée pour signaler le sinistre. Par ailleurs, le temps d'attente du produit dans la trémie (entre 2 conditionnements) a dépassé les 5 h.

L'ammoniac pourrait provenir d'une production précédente (produits d'entretien pour piscines ou produit désinfectant...), cependant la trémie ne possède pas de zones propices à une accumulation de poudres et le filtre à manche est à décolmatage automatique par air comprimé.

L'exploitant constate une dérive dans l'application de certaines procédures. Il met en place un plan d'action comprenant notamment une sensibilisation des agents de fabrication aux bonnes pratiques, même pour le personnel ancien, ainsi qu'un affichage renforcé des consignes.

Accident

Dégagement gazeux suite à mélange de produits incompatibles

N° 50963 - 22/01/2018 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50963/>



A 22h05, un dégagement gaz se produit au RDC au niveau des lignes de soutirage pour mise en fûts des produits fabriqués par une usine de détergents. Il existe 2 lignes de soutirage différentes : une ligne de soutirage de produits chlorés et une seconde ligne pour les produits non chlorés. Les 15 personnes présentes dans l'atelier sont évacuées pendant 3 h. Les équipiers de seconde intervention présents sur le site arrosent les caniveaux d'où proviennent les émanations. Ces caniveaux permettent la récupération des eaux de lavage et de purge avant envoi à la station d'épuration interne du site. Les émanations s'arrêtent. Après ventilation des locaux, les pompiers mesurent les taux de Cl₂ et HCl dans l'atmosphère de l'atelier. A 0h15, les salariés peuvent réintégrer l'atelier.

Deux salariés présentant des troubles sont transportés à l'hôpital. Ils en ressortent à 0h45 sans suivi particulier.

Selon les 1ères constatations, une réaction entre 2 produits incompatibles (acide et eau de javel) s'est produite au niveau d'une fosse de récupération des eaux récoltées par les caniveaux. Cette fosse comprend une pré-fosse servant de filtre pour retenir des particules (dégrillage). Cette réaction a généré des dégagements gazeux qui sont remontés par les canalisations du bâtiment.

L'exploitant prévoit, dans un premier temps, de modifier la canalisation pour éviter la stagnation dans cette pré-fosse d'effluents issus d'une des 2 lignes. Dans un second temps, il pense créer une fosse de récupération dédiée à la récupération des eaux de la ligne de produits chlorés.

Accident

Surchauffe d'une étuve dans usine de détergents

N° 46373 - 18/03/2015 - FRANCE - 58 - COSNE-COURS-SUR-LOIRE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46373/>

Vers 6h40, une étuve contenant des huiles végétales monte anormalement en température dans une usine de détergents. Une forte odeur d'huile de friture en ébullition se dégage de l'équipement ainsi qu'une fumée âcre et épaisse qui sort par la toiture du bâtiment.

Les pompiers, alertés par une personne de l'extérieur, interviennent vers 7h05. Étant donné que personne n'est présent sur site, ils doivent casser une vitre pour pénétrer dans les installations. Un représentant de la direction arrive sur place après eux et leur fournit les FDS des produits impliqués. Ceux-ci ne présentent pas de caractéristiques de toxicité.

Équipé d'ARI, un employé déplace des produits chimiques stockés à proximité de l'étuve. Cette dernière est légèrement arrosée. Des absorbants et de la mousse sont disposés tout autour pour limiter d'éventuels dégagements gazeux et une inflammation des huiles lors de l'ouverture de la porte de l'appareil. A 11 h, la température de l'étuve a diminué de 50 °C. Elle est ouverte vers 11h40.

Parmi les récipients contenus à l'intérieur, un fût métallique est intact mais un fût en plastique a fondu et la palette en bois sur laquelle ils reposaient s'est consumée.

Les eaux de refroidissement sont récupérées. L'activité du site n'est pas impactée.

Cette étuve était destinée à maintenir les huiles végétales liquides à une température de 60 °C pour leur utilisation dans le process. Au moment de l'incident, sa température est montée à 200 °C. Une défaillance du thermostat est la piste privilégiée pour expliquer le sinistre. Une poussière aurait également pu pénétrer dans l'étuve par un ventilateur et mettre le feu à la palette.

L'étuve datait du début des années 1980. L'exploitant la remplace par une installation neuve.

Accident

Pollution du réseau collectif d'eaux usées sur fuite d'un stockage de détergent biocide

N° 38892 - 23/08/2010 - FRANCE - 44 - VERTOU .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38892/>



Dans un établissement fabriquant des détergents et des produits d'entretien industriels, un opérateur vidange vers 15 h la cuvette de rétention d'un stockage de produit biocide dans le réseau d'assainissement collectif. Les 15 m³ d'eaux pluviales vidangées dans le réseau contiennent 5 m³ de chlorure de didecyldiméthylammonium (biocide toxique pour les milieux aquatiques à fortes concentrations) provenant d'une fuite sur la bride du tuyau d'alimentation de l'atelier de fabrication du site. Le lendemain à 8 h, l'efficacité de la station d'épuration communale à laquelle le site est raccordé est fortement dégradée, avec un risque de pollution de la LOIRE et de son estuaire (ARIA 38870). L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de mettre en place des dispositions matérielles et organisationnelles pour éviter un nouvel accident de ce type : suppression de la vidange par gravité des rétentions, étiquetage des stockages, évaluation des risques de fuite des canalisations de transport issues des stockages. L'exploitant doit également prendre en charge les frais liés aux analyses du milieu aquatique réalisées à la suite du dysfonctionnement de la station d'épuration.

Accident

Fuite de produit chimique lors d'un dépotage dans une usine de détergents

N° 36017 - 13/01/2009 - FRANCE - 26 - PORTES-LES-VALENCE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36017/>



Lors du dépotage d'hypochlorite de sodium (eau de javel) dans une usine de détergents, le conducteur du camion-citerne ne purge pas le flexible avant de le débrancher et du liquide s'écoule. Le chauffeur, sous-traitant de l'entreprise de transport et non équipé d'EPI (bottes et combinaison anti-acide), est brûlé aux pieds. Le poste de dépotage ne disposant pas de douche de sécurité, l'opérateur est emmené jusqu'aux vestiaires, retardant ainsi l'intervention sur les parties souillées.

Le conducteur n'aurait pas dû accepter d'effectuer plusieurs manipulations et notamment de vider le reliquat dans des cuves de 1 000 l, augmentant ainsi le risque d'incident. L'exploitant de la société de transport prévoit de sensibiliser ses conducteurs sur la répartition des tâches lors des opérations de chargement / déchargement et sur le port des EPI. Il s'assurera également que les sous-traitants sont bien équipés d'EPI. Il effectuera une visite chez son client pour s'assurer des conditions de dépotage sur le site livré et le cas échéant demander une mise en conformité.

Accident

Dégagement de chlore lors d'un contact accidentel d'eau de Javel et d'acide phosphorique

N° 34088 - 07/01/2008 - FRANCE - 26 - CREST .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34088/>



Vers 14h45, un dégagement de chlore (Cl₂) dans une usine de produits pour piscine et détergents incommode 5 employés d'un établissement situé à 100 m au sud. Celui-ci alerte les pompiers qui constatent la fin du rejet et examinent les personnes présentant des maux de gorge ; aucune ne nécessite de transfert à l'hôpital.

Un mélange accidentel d'eau de Javel à 48° et d'acide phosphorique lors d'une livraison de produits chimiques est à l'origine du rejet de Cl₂, dont la taille du panache formé est estimée à 6 m de haut par les opérateurs. Une mauvaise compréhension entre le chauffeur et l'opérateur de l'usine ainsi que l'absence de procédure ont conduit au transfert de 40 l d'acide phosphorique dans un iconteneur contenant 370 l d'eau de Javel. Malgré la violente réaction qui suit, aucun des 2 opérateurs présents n'est blessé.

Le sous-préfet, le maire et l'inspection des IC se rendent sur les lieux. Cette dernière constatera également des lacunes dans l'étiquetage des conteneurs stockés en extérieur.

Accident

Déflagration et rupture d'une canalisation de transfert de gaz de process

N° 31529 - 01/03/2006 - FRANCE - 07 - TOURNON-SUR-RHONE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31529/>



Au démarrage de la production sur la ligne B de remplissage d'une usine de formulation et conditionnement de produits chimiques en vrac et en aérosols, une déflagration se produit

vers 12h26 dans une canalisation de transfert de gaz dans laquelle du protoxyde d'azote (N₂O) et du pentane sont en présence. Dans la cellule de remplissage, un effet de surpression primaire engendre la rupture de cette canalisation, en amont de la dernière vanne de transfert et au sommet du filtre gaz. La déflagration et la rupture provoquent un effet de surpression secondaire dans la cellule de remplissage, provoquant la chute d'une partie du faux plafond (dalles de laine de roche) et l'ouverture des portes d'accès de la cellule. L'employé présent n'est pas blessé. Un feu de type torche de couleur très pâle apparaît au niveau de la rupture du porte filtre situé sur la canalisation. Les quantités de matières impliquées sont faibles. La double détection automatique de flamme et de fumée dans la seconde suivant la rupture de canalisation actionne les asservissements sur la ligne B (arrêt de la remplisseuse de la cellule, fermeture automatique des vannes d'alimentation en air comprimé, coupure de la ventilation de la cellule, arrêt de tous les équipements de la ligne, déclenchement de la sirène et du voyant d'évacuation...), l'arrêt de toutes les lignes de conditionnement (asservissements identiques sauf maintien de la ventilation) et des transferts du parc GPL (arrêt de toutes les pompes de transfert, fermetures des vannes automatiques en pied de réservoir et sur les canalisations de transfert). Le système sprinkler se déclenche automatiquement après 20 s : le feu est éteint en quelques secondes. Vers 12h30, le personnel de production est évacué. 900 l d'eau d'extinction sont récupérés pour destruction, la cellule de remplissage et l'atelier de conditionnement nettoyés. L'inspection des équipements de la cellule et la remise en services des systèmes de sécurité (détection explosimétrique...) est prévue. Le départ de feu dans la tuyauterie serait lié à la présence du mélange pentane/N₂O. Des mesures sont envisagées : interdire les mélanges combustibles/comburants, créer une ligne spécifique N₂O équipée d'un détrompeur, former le personnel, mettre à jour les instructions de travail, faciliter l'intervention par mise en repli de sécurité automatique des outils de production (mise en place de vannes automatiques pour isoler la canalisation lors du déclenchement des asservissements de sécurité).

Accident

Feu sur une machine de fabrication de pastilles de chlore

N° 26773 - 23/03/2004 - FRANCE - 24 - SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26773/>



Un feu se déclare sur un mélangeur d'une usine de compactage et de stockage de pastilles de produits chlorés pour l'entretien des piscines. L'appareil d'une capacité de 1 200 l contient 450 kg de matières premières constituées à 55 % d'acide trichloroisocyanurique (ATCC) et à 43 % de carbonate de sodium. Le POI de l'établissement est déclenché et le personnel de l'usine est évacué. Le site est mis en sécurité, alors que 3 employés équipés de masque respiratoire retirent de la zone du sinistre tout ce qui pourrait contribuer à son extension. L'alerte est levée 3 h plus tard après décomposition totale de la matière première contenue dans le mélangeur. Aucun blessé n'est à déplorer et les dommages matériels se limitent au mélangeur qui est hors service. La ligne de production impliquée est stoppée 2 semaines, la production de l'ensemble de l'usine n'ayant été arrêtée que 8 h pour nettoyer les installations. Concernant les effets sur l'environnement, un nuage de fumée toxique s'est déplacé sur le site. Selon l'exploitant, 200 kg d'ATCC ont brûlé, la combustion s'étant initiée lors de la vidange du mélangeur vers le compacteur à 50 % de sa capacité. Après analyse, il semblerait que la combustion se soit initiée au niveau du palier entre le réducteur et l'arbre du mélangeur. Un frottement mécanique, peut-être combiné à un apport de matière organique (graisse) provenant du palier réducteur, serait à l'origine de l'accident. Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, l'exploitant envisage la mise en place d'un nouveau mélangeur prenant en compte le problème de frottement de l'axe. Un arrêté préfectoral d'urgence, pris le 30/03/04, demande à

l'exploitant une analyse des risques spécifiques aux unités de production et d'étudier l'impact, en terme de risque, de la variation de formulation des matières premières avec prise en compte notamment de la tenue à l'échauffement et du comportement vis à vis des matières organiques.

Accident

Odeur forte et incommodante émanant d'une usine de fabrication des tensioactifs N° 26240 - 12/01/2004 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26240/>

Un restaurant dépose une plainte car une odeur forte et incommodante se répand dans un quartier de la ville. La gendarmerie et les pompiers alertés se rendent dans une usine chimique d'où provient cette odeur. L'équipe de production et le personnel d'astreinte du site arrêtent aussitôt la distillation sous vide d'alkylbenzènesulfonate de l'atelier concerné. Cette opération se fait en 2 étapes dont la 1ère est l'obtention de l'alkylbenzènesulfonate Acide, intermédiaire entrant dans la fabrication de l'alkylbenzènesulfonate. Un laveur de gaz à l'eau sodée à 5 % est utilisé pour limiter les odeurs des composés soufrés et des vapeurs d'hexanol émis lors de la synthèse de ce phytosanitaire. L'exploitant avance 2 hypothèses pour expliquer l'incident : début de distillation mal contrôlé (risque de saturation du condenseur par l'eau et l'hexanol à extraire) entraînant des vapeurs d'alcool sur le laveur de gaz (vapeurs insolubles dans l'eau), phénomène accentué par l'utilisation d'azote qui facilite la distillation, émission de produits de dégradation soufrés tels les SOx (bien traités par le laveur actuel) et les thiols (insoluble dans l'eau sodée du laveur). Malgré les précautions prises, cette installation de lavage des gaz s'avère insuffisante dans des conditions normales de fabrication.

A la suite de cette plainte, l'exploitant prend plusieurs mesures : vidange et nettoyage complets de la colonne de lavage pour éviter le relargage de composés piégés dans la colonne, modification des conditions opératoires de fabrication pour optimiser la distillation avec suppression de l'utilisation d'azote, consignes de vide plus faible pour éviter l'engorgement du condenseur et l'envoi des vapeurs d'hexanol sur le laveur, suivi en continu de l'efficacité du condenseur, modification des plannings de production pour éviter de cumuler 2 fabrications susceptibles de provoquer une gêne en les connectant en même temps sur le laveur. Le laboratoire de formulation cherche à utiliser, à court terme, des additifs dans la solution de lavage qui solubiliseraient les polluants odorants présents dans le laveur. Pour maîtriser ces nuisances, l'inspection des IC propose un projet d'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant une étude des nuisances olfactives qui préciserait la nature des émissions et les traitements adaptés.

Accident

Pollution au cyanure.

N° 19681 - 17/01/2001 - ROUMANIE - 00 - FALTICENI .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19681/>



Une entreprise de détergents déverse des produits à base de cyanure dans la SOMOZUL MARE, affluent de la SIRET, lors du démantèlement d'un réservoir. Plusieurs tonnes de poissons et une dizaine de moutons sont tués. Une vingtaine de personnes est hospitalisée.

Accident

Incendie dans une usine de retraitement de déchets industriels.

N° 19553 - 06/12/2000 - FRANCE - 02 - BEAUTOR .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19553/>

Un départ de feu se produit dans un établissement fournissant du matériel pour l'industrie chimique ou activités comparables et récupérant des solvants de production d'huiles et de graisses industrielles. Le feu s'initie dans le broyeur primaire de la ligne de broyage d'emballages ; un fond de solvant était présent dans un bidon présumé vide. L'incendie se propage vers le broyeur secondaire via le convoyeur à bande. Un opérateur arrête immédiatement la ligne, stoppant ainsi la progression de l'incendie. Un capteur détecte le feu et déclenche le déversement d'un mélange eau/émulseur dans le broyeur secondaire et sur le convoyeur, un opérateur utilise un extincteur sur le broyeur primaire ; l'intervention ne dure que 5 min. Un accident impliquant cette ligne s'est déjà produit sur le site quelques mois plus tôt. Un arrêté impose des mesures techniques et organisationnelles complémentaires : contrôle et tri préalable des déchets, exercices avec les pompiers (utilisation des RIA, etc.), POI complété, etc.

Accident

Départ d'incendie dans les installations d'un régénérateur de solvants.

N° 19548 - 14/08/2000 - FRANCE - 02 - BEAUTOR .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19548/>

Sur un site fournissant du matériel pour l'industrie chimique ou activités comparables et récupérant des solvants de production d'huiles et graisses industrielles, une explosion et un départ de feu se produisent dans le broyeur d'une ligne de traitement de déchets après introduction d'un aérosol présent dans les emballages à traiter. Les flammes gagnent une bande transporteuse, une explosion se produit dans un 2° broyeur. Un opérateur stoppe la ligne, un dispositif d'extinction automatique se déclenche sur les bandes transporteuses et un employé intervient avec des extincteurs portatifs puis alerte les pompiers qui maîtriseront l'incendie. Le bâtiment est ventilé par ouverture des trappes de désenfumage. Seule la tôlerie du broyeur est endommagée. A la suite d'un 2ème accident quelques mois plus tard, des mesures techniques et organisationnelles complémentaires sont prises : contrôle et tri préalable des déchets, détecteurs plus rapides (< 3 s), exercices avec les pompiers (RIA...), POI complété, etc.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13850 - 14/09/1998 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13850/>



En 30 mn, une usine chimique déverse 40 m³ d'un effluent contenant des détergents dans l'OISE canalisée. La présence d'une mousse légère est constatée sur une largeur de 50 m.

L'effluent normalement envoyé dans un bac tampon (1,2 m³) d'où il est pompé pour être recyclé, a débordé à la suite d'une panne de pompe. Le responsable local n'entend pas l'alarme de trop plein envoyée sur Bip. Le liquide passe au-dessus de la rétention au sol, longe une ancienne canalisation enterrée ou une fissure dans le sol en béton et se déverse dans les égouts. Le polluant est détecté mais une vanne d'isolement en défaut mécanique

empêche de confiner l'effluent.

Le volume tampon est porté à 10 m³, le sol béton est étanché, des redondances sont étudiées, des consignes sont révisées.

Accident

Incendie sur une unité de distillation de furfural.

N° 10920 - 04/04/1996 - FRANCE - 59 - ROUBAIX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10920/>



A 5 h, un régénérateur distille sous azote du furfural. A 9 h 30, le résidu prend en masse dans le bouilleur, l'unité est vidangée. Malgré l'inertage, un feu se déclare à 12 h. L'extinction automatique (150 kg de poudre) se déclenche et 3 employés armés d'extincteurs à poudre, puis les pompiers arrivent dans les 5 mn. L'intervention dure 20 mn. L'unité est à l'arrêt 4 jours. Les dommages sont évalués à 300 KF (câblage, moteurs, sondes et manomètres). En présence d'air entrant par une vanne de fond du bouilleur lors du raclage des parois (opération trop longue), des substances non signalées dans le solvant ont formé des peroxydes. La procédure d'acceptation des déchets, les consignes, la formation des agents et la protection incendie sont renforcées.

Accident

Incendie dans un atelier de conditionnement d'huiles lubrifiantes.

N° 4145 - 25/11/1992 - FRANCE - 28 - VILLEMEUX-SUR-EURE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4145/>



Dans une usine conditionnant des huiles, des lubrifiants et des produits cosmétiques, un feu se déclare dans un atelier de préparation des mélanges injectés dans les aérosols. Des bombes d'aérosols explosent et projettent des éclats. L'incendie détruit 1 000 m² sur 2 étages (ateliers, locaux administratifs, archives) et génère une épaisse fumée âcre visible à des km à la ronde. Les pompiers, dont l'un sera blessé, interviennent avec d'importants moyens. Des riverains sont évacués. L'EURE est polluée sur plusieurs km et 2 communes sont privées d'eau. Deux employés transvasaient avec une pompe pneumatique de l'isohexane d'un réservoir (1 000 l) vers une cuve de préparation (500 l) alors qu'une plaque électrique chauffante était utilisée pour une autre préparation.

Accident

Incendie de transformateur

N° 54037 - 15/07/2019 - FRANCE - 77 - SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54037/>

Vers 7 h, la détection incendie signale un départ de feu dans le local transformateur d'une usine de fabrication de savons et de détergents. Le personnel est évacué. L'électricité et le gaz sont coupés. Les vannes du bassin de confinement sont fermées. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 8h11. Ils mettent en place une surveillance des points chauds. A 13h45, un nouveau point chaud est détecté. Les pompiers quittent le site à 14h22. Sur leurs recommandations, le personnel met en place une surveillance en 3X8 à l'aide d'une

caméra thermique.

Le transformateur (TGBT) est hors-service. La toiture du bâtiment est endommagée. Les dégâts occasionnés entraînent l'arrêt total des lignes de production et le personnel est en chômage technique pour 4 jours. L'usine redémarre à 40% de ses capacités. Le site voisin (activité de conditionnement) pourrait être impacté par cet arrêt d'activité. Les eaux d'extinction (1,5 m³) sont confinées en rétention, puis pompées dans un conteneur et isolées pour traitement ultérieur. Les déchets solides sont regroupés dans une benne et envoyés pour traitement.

L'accident est survenu un lundi matin, lors du redémarrage des ateliers. L'exploitant suspecte un claquage lors de la mise en service de la batterie du condensateur présente dans le local transformateur. Suite à l'accident, l'exploitant met temporairement à l'arrêt les batteries des condensateurs des autres postes HT du site. Il envisage l'installation de ces batteries en extérieur.

Il avait été identifié au cours d'une inspection, peu de temps avant l'événement, que l'exploitation relevait du statut Seveso sans que cela ait été porté à la connaissance de l'administration (dépassement des seuils d'autorisation).

Accident

Déversement d'acide chlorhydrique lors d'une livraison dans une usine de produits d'entretien

N° 39868 - 24/02/2011 - FRANCE - 76 - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39868/>



A 9h30, une usine de formulation et conditionnement de produits d'entretien réceptionne un chargement d'acide chlorhydrique (HCl) à 30 % livré par camion-citerne. Ne connaissant pas le volume d'HCl dans la cuve de 30 m³ en raison d'un dysfonctionnement de la jauge (flotteur), le chauffeur livreur sur-remplit le réservoir ; 500 l d'acide se répandent sur le sol étanche mais ne formant pas rétention et atteignent le réseau d'eaux pluviales, provoquant des émanations acides. Les 40 employés sont évacués ; l'un d'entre eux, asthmatique et qui ressent une gêne respiratoire est examiné à l'hôpital, sans conséquence.

Les équipes de 1ère intervention du site, munies de masques respiratoires, sont relayées par les pompiers d'une cellule mobile d'intervention contre les risques chimiques qui déploient un périmètre de sécurité. Équipés d'ARI pour certains et de scaphandres pour d'autres, les pompiers neutralisent l'acide avec du carbonate de sodium (Na₂CO₃) et mettent en place un obturateur pour limiter le déversement dans un puisard de l'établissement via le réseau des eaux pluviales. En parallèle, ils vidangent l'eau acidifiée d'un dégazeur (capacité de 200 l remplie d'eau qui traite les vapeurs émises lors du remplissage de la cuve) situé à proximité du réservoir.

Le mélange de Na₂CO₃ et de HCl forme une "croûte" de chlorure de sodium (sel) qui est récupérée dans des emballages spécifiques pour élimination. Une société privée pompe l'écoulement d'acide au niveau du puisard, récupérant ainsi la totalité de l'HCl déversé dans ce dernier et dans le réseau d'eaux pluviales.

Selon le constructeur, une sécurité de niveau haut équipe le réservoir pour prévenir tout débordement vers le dégazeur, mais personne n'a fait état de cette alarme ou signalé son fonctionnement lors des événements. Les traces visibles en partie basse du mur situé derrière la cuve et l'analyse des eaux du dégazeur (concentration en acide mesurée : 31 %)

montrent que l'HCl s'est écoulé par la ligne de collecte des vapeurs vers le dégazeur puis par l'évent de ce dernier.

Le personnel précise que, la jauge n'étant pas fiable, il effectue des calculs à partir des quantités utilisées pour estimer le volume restant dans le réservoir et déclencher les réapprovisionnements. L'exploitant revoit la procédure et les consignes de dépotage ainsi que l'ensemble des barrières de sécurité visant à prévenir tout débordement par sur-remplissage. L'inspection des installations classées et la police se sont rendues sur place.

Accident

Indisponibilité d'une tête de sprinkler et de divers équipements de protection incendie suite à gel

N° 35915 - 09/01/2009 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35915/>

Dans une usine de fabrication de détergents classée SEVESO, le système de protection incendie est temporairement rendu indisponible à la suite d'une période de grand froid et de la rupture d'une tête de sprinkler. De l'humidité présente dans les tuyaux (traces anormales) s'est accumulée au niveau de la tête de sprinkler congelant un point bas de l'installation). Cette rupture sous l'action du gel déclenche une alarme incendie auprès des pompiers. Ceux-ci constatent l'absence de feu. Divers incidents dus au gel sont répertoriés la semaine suivante, les portes des bâtiments concernés étant restées ouvertes : alimentation en eau de 2 robinets incendie armés (RIA) gelée, 2 vannes fissurées, rupture d'une nouvelle tête de sprinkler. L'exploitant effectue des calorifugeages complémentaires et rappelle les consignes de fermeture des portes. Un suintement sur le joint tournant de quelques RIA est repéré au dégel ; la société réalisant les tests d'étanchéité des RIA les avait laissés pleins d'eau. L'exploitant vérifie et vidange les RIA pleins d'eau avant de les remplacer le cas échéant. Il change de prestataire pour le contrôle de ses RIA et effectue une expertise sur la configuration du réseau de sprinklage.

Accident

Fumée épaisse émise au-dessus d'un sac palettisé sur un stock extérieur

N° 20826 - 15/07/2001 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20826/>

Dans une usine chimique fabriquant des produits d'entretien, une fumée épaisse mais non toxique est émise au niveau d'une palette stockée à l'extérieur des bâtiments. Les 2 sacs papier en cause, placés au centre de la palette, contiennent chacun 20 à 25 kg de rebuts de poudre de vaisselle issus de l'aspiration des lignes de production. Les pompiers mettent les 2 sacs dans des fûts et noient le reste du stock sous du sable apporté par une entreprise extérieure. La substance impliquée dans l'accident se caractérise par un fort pourcentage de percarbonate ; ce dernier s'est décomposé sous l'action conjuguée de la température et de l'humidité en raison d'un conditionnement inadapté. L'exploitant révisé ses procédures : séparation des produits, filmage, palettisation, stockage, affichage et appel notamment en période de fonctionnement réduit. Le process est amélioré pour réduire la quantité de rebus. Les produits en cause seront détruits.

Accident

Pollution des eaux.

N° 20057 - 04/11/2000 - FRANCE - 86 - SAINT-BENOIT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20057/>



Une usine agropharmaceutique déverse 250 à 500 l de liquide vaisselle dans le CLAIN. Un riverain qui observe à la hauteur d'un déversoir la présence de 1 m de mousse sur la rivière, alerte les pompiers. Le produit biodégradable et de qualité alimentaire n'est pas toxique. A la suite de fortes pluies, des employés ont voulu évacuer l'eau contenue dans la cuvette de rétention d'un réservoir aérien contenant du savon liquide à base de sulfonate de sodium. La défaillance d'un niveau sur le réservoir serait à l'origine du débordement de ce dernier. L'Inspection des installations classées constate les faits.

Accident

Incendie dans une cheminée d'extraction.

N° 16616 - 21/09/1999 - FRANCE - 51 - REIMS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16616/>

Peu avant un changement d'équipe dans l'atelier de sulfonation d'une usine fabriquant des détergents en poudre, un opérateur observe une fumée provenant d'une cheminée d'extraction de 15 m de hauteur située au-dessus d'une cuve tampon (ou fondoir) contenant du soufre liquide maintenu à sa température de fusion (152°C). La fumée émise entraîne l'évacuation du personnel. Les employés et les pompiers maîtrisent rapidement l'incendie à l'aide de 2 extincteurs à poudre de 6 kg. Un point chaud dû à une défaillance mécanique ou électrique de l'extracteur installé en sortie du conduit a enflammé de la fleur de soufre cristallisée sur les parois du conduit d'extraction en PVC ; ce dernier s'est affaissé en se déformant sous la chaleur. La conduite et l'extracteur sont remplacés et un examen préventif et curatif (avec ramonage) des installations est mis en place. La procédure d'alerte est complétée pour améliorer l'information de l'inspection des installations classées.

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 11503 - 13/08/1997 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11503/>

Dans une unité de recyclage de déchets plastiques, un feu se déclare sur un broyeur associé à une machine d'extrusion utilisée pour fabriquer des flacons. Il est maîtrisé après déclenchement des 2 têtes de sprinkler protégeant le local de 36 m³. Un agent en ARI effectue une reconnaissance. Les pompiers internes et externes n'interviennent pratiquement pas. Les locaux sont évacués 2 h (60 employés). La mousse d'isolation phonique du capotage anti-bruit du broyeur s'est échauffée à la suite du frottement mécanique d'un volant d'inertie désolidarisé de son axe (défaillance due à un défaut de dimensionnement de la boulonnerie de l'équipement concerné). Des procédures sont modifiées et la formation à l'intervention des agents est renforcée.

Accident

Déraillement d'un convoi de peroxyde d'hydrogène

N° 41097 - 12/10/2011 - FRANCE - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41097/>

Le dernier des 3 wagons-citernes de 50 t de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée, H₂O₂) d'un convoi déraille à 22h50 sur une voie ferrée privée desservant un site industriel. Aucune fuite n'est décelée. Les services de secours sont informés de l'accident à 3 h seulement par le gestionnaire d'infrastructure délégué du réseau public sur lequel est embranchée la voie. La citerne est relevée dans la journée et la cargaison est livrée.

L'écartement des rails datant de 1960 est à l'origine de l'accident. Au moment de l'accident, la limitation des convois à 3 wagons et celle de la vitesse sur site à 15 km/h étaient respectées.

Accident

Fuite d'acide phosphorique dans une fabrique de détergent

N° 39629 - 16/11/2010 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39629/>

Dans une usine de détergent classée Seveso, un opérateur constate vers 22h20 des pertes en ligne sur une canalisation alimentant en acide phosphorique (H₃PO₄) à 75 % les lignes de production depuis un réservoir de stockage aérien de 55 m³ et contenant 30 m³ d'acide. Le produit s'écoule sur la passerelle du réservoir, puis dans la cuvette de rétention associée. L'exploitant arrête la fabrication, stoppe la pompe de transfert et isole la cuvette. La zone est rincée avec 2 RIA. Les eaux de rinçage et les 3,5 m³ d'acide relâchés sont récupérés dans la cuvette et conditionnés dans des conteneurs envoyés en destruction.

La canalisation s'est rompue au niveau d'un raccord PVC de la vanne automatique alimentant les lignes de production. L'enquête de l'exploitant révèle que cette rupture franche est due aux vibrations engendrées par les variations de température et de pression subies par la vanne lors des séquences de démarrage ou d'arrêt des pompes de transfert. L'exploitant avait mis en place une procédure dite de "recyclage" pour réduire les vibrations sur la canalisation, qui consistait à maintenir le pompage de l'acide phosphorique en dehors des périodes de production et à le renvoyer vers le stockage. Cette procédure ayant montré ses limites, il met en place des raccords de dilatation en Téflon® au niveau de la vanne pour absorber ces vibrations et étudie leur utilisation sur les autres installations de stockage en vrac du site.

Accident

Rejet de produit vaisselle et pollution d'une rivière

N° 26665 - 04/03/2004 - FRANCE - 27 - BERNAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26665/>



Dans une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, une fuite sur la double paroi d'une cuve conduit à une pollution de la CHARENTONNE. Ce réservoir contient 5,2 t de matières dont 3 t d'eau osmosée, 0,27 t d'alcool éthylique dénaturé, 0,76 t de paraffine sulfonate et 1,14 t d'amidobétaïne (40 % acide). La capacité est équipée d'un dispositif de chauffage par vapeur (double paroi) qui comprend un circuit d'évacuation des condensats relié au réseau des eaux pluviales. La veille de l'accident, la fabrication de liquide vaisselle et le chauffage par vapeur sont arrêtés à 12h00 en attendant l'ajout de matières premières. Le matin de l'accident, l'opérateur constate à 7 h que la cuve s'est en partie vidée et que 3 t de produits de vaisselle ont rejoint la rivière via le circuit

d'évacuation des condensats. Le rejet des produits chimiques est stoppé à 8h30 par fermeture de vanne. D'une durée de 20 h, la fuite conduit à la formation d'une épaisse couche de mousse à la surface de l'eau. Les effluents sont constitués de 58 % d'eau et de 37 % de tensioactifs. Les produits chimiques déversés facilement biodégradables (CL50 pour les poissons comprise entre 1 et 5,2 mg/l) ne présentent pas de toxicité pour la faune et la flore, informations confirmées par le garde pêche qui ne relève aucune mortalité piscicole. Les services concernés par ce sinistre sont informés. L'exploitant évoque plusieurs hypothèses pour expliquer l'origine de la fuite : rupture d'une soudure des plaques en inox qui constituent la double paroi ou contraintes trop importantes de la cuve due aux fortes variations de température imposées par la fabrication de différentes substances. L'inspection des installations classées propose un arrêté préfectoral de mise en demeure. L'usine avait déjà été à l'origine d'une importante mortalité piscicole dans la CHARENTONNE quelques semaines avant l'accident. A la suite de l'accident, l'exploitant envisage un fonctionnement en circuit fermé du système de vapeur d'eau ou une récupération des condensats dans une zone de rétention en vue d'analyses et de leur traitement éventuel.

Accident

Perte de l'alimentation électrique suite à une intrusion dans une usine de détergents

N° 51477 - 29/04/2018 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51477/>

Un dimanche vers 16h20, dans une entreprise de fabrication de détergents et produits d'entretien, une coupure générale de l'électricité survient suite à une intrusion de gens de voyage. Vers 17h10, la gendarmerie intervient. L'électricité est rétablie sur site.

Un branchement sauvage est à l'origine de la coupure de l'alimentation électrique. Les gens du voyage se sont installés sur le parking situé devant l'entreprise et se sont introduits dans l'enceinte du site pour se connecter au tableau électrique. En se raccordant, ils ont fait tomber le disjoncteur.

Accident

Renversement d'une cuve de lubrifiant à l'origine d'un incendie dans une usine d'aérosols

N° 48040 - 12/05/2016 - FRANCE - 07 - TOURNON-SUR-RHONE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48040/>



Vers 8 h, un cariste renverse une cuve contenant 1 000 l de lubrifiant (graisse et solvant heptane) dans un bâtiment de 200 m² au sein d'une usine de fabrication d'aérosols. La flaque de produit s'enflamme au contact d'une armoire électrique. Le POI est déclenché. Les 150 employés sont évacués. Le réseau de sprinklers et les rideaux d'eau se déclenchent. L'incendie est éteint vers 9h45.

Le toit du bâtiment est fortement endommagé. Les eaux d'extinction confinées dans le bâtiment sont pompées et dirigées vers une rétention. Celle-ci déborde et le rejet pollue le canal longeant l'usine. L'activité du site reprend partiellement l'après-midi et totalement le lendemain.

Accident

Rejet d'ammoniac d'une usine de produits d'entretien

N° 50197 - 22/10/2013 - SRI LANKA - 00 - PILIYANDA .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50197/>



De l'ammoniaque se déverse accidentellement dans les égouts lors d'un chargement dans une usine de produits d'entretien. Les égouts débordent dans la ville, du fait des pluies saisonnières. Une émission de vapeurs d'ammoniac se produit. Les riverains ressentent une forte odeur et éprouvent des douleurs et difficultés respiratoires. Certaines personnes présentent des vomissements, des vertiges ou des syncopes ; 72 personnes sont hospitalisées. La concentration des vapeurs est suffisamment importante pour laisser des marques sur les constructions. Les végétaux ont leurs feuilles jaunies. Des batraciens morts sont observés. L'eau de 14 puits est contaminée. Les autorités mettent des réservoirs d'eau potable à disposition des habitants.

Des épisodes de pollution liés aux activités de ce site ont déjà eu lieu auparavant. Une action en justice des habitants contre l'exploitant a été menée sans succès. Les autorités en charge de l'environnement mettent en évidence que les installations ne sont pas correctement équipées de manière à prévenir un accident ou une pollution.

Suite à l'accident, les autorités suspendent l'autorisation d'exploiter de l'usine. Plus tard, l'exploitation est déplacée dans une zone moins peuplée.

Accident

Pollution de la MEUSE par une usine de détergents et savons.

N° 39761 - 09/02/2011 - FRANCE - 55 - HAN-SUR-MEUSE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39761/>



Dans une usine de savons et détergents, une fuite sur une fosse de réception des eaux de lavage d'un atelier de production pollue la MEUSE par un tensioactif de la famille des bétaines. Aucune mortalité piscicole n'est constatée, mais des plaques de mousses, pouvant atteindre 400 m de long sur 25 m de large, sont retrouvées jusqu'au barrage de Montmeuse à 6 km en aval et des traces de mousse sont observées au barrage de Maizey à 10 km en aval. Un captage d'eau potable est suspendu par précaution. La police de l'eau se rend sur place, les pompiers ne peuvent mener aucune action. L'exploitant recherche la cause de la fuite ; il soupçonne un problème d'étanchéité d'une fosse de réception des effluents d'un atelier. Cette fosse est finalement isolée et condamnée après localisation de la fuite.

Accident

Fuite d'amine lors d'une livraison dans une usine de produits d'entretien

N° 41300 - 09/02/2011 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41300/>



Lors de la livraison d'amine (substance corrosive, nocive et dangereuse pour l'environnement) dans une usine de fabrication de produits d'entretien, le chauffeur

constate vers 15 h, en montant sur le toit de sa citerne pour contrôler la quantité restant à décharger, une fuite sur la bride en sortie de la pompe du bac récepteur du site. Il alerte le chargeur qui stoppe le transfert.

Le lendemain, l'exploitant récupère les 7 t d'amines écoulées dans le bac métallique de rétention dans une citerne pour les décharger ensuite dans une autre cuve. Le bac de rétention est ensuite nettoyé et décontaminé ; le produit ne s'est pas déversé dans l'environnement.

L'ouverture partielle de la vanne a provoqué une surpression importante et la détérioration d'un joint au niveau de la pompe de transfert. Cette défaillance aurait dû bloquer le cycle automatique de déchargement mais à la suite d'un défaut précédent, cette vanne avait été mise en état "dépannage" dans l'automate et laissée en l'état sans information du service de maintenance. L'exploitant note également un défaut de surveillance du chargeur lors de la livraison ; un contrôle aurait pu limiter le volume de la fuite.

Accident

Inflammation d'une nappe contenant un bactéricide dans 80% d'éthanol

N° 27639 - 29/06/2004 - FRANCE - 29 - ROSPORDEN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27639/>



Dans une usine de fabrication de produits à usages ménagers, classée SEVESO 'seuil haut', une entreprise extérieure intervient le 26 juin pour connecter 2 cuves de stockage aux remplisseurs de 2 lignes. Avant le commencement des travaux, un plan de prévention et un permis de feu sont établis pour les intervenants externes. Deux employés de l'entreprise sous-traitante tronçonnent et soudent des canalisations. La première cuve est vidée et sa vanne fermée. Le 29 juin vers 10 h, lors de la déconnexion de la canalisation, du liquide se déverse sur le sol et forme une nappe. Bien que la nature du fluide ne soit pas identifiée, l'un des ouvriers tronçonne la canalisation en présence de son collègue muni d'un extincteur à poudre. Alors que ce dernier s'absente, l'un des ouvriers relève la canalisation et commence à souder. Le premier sent de la chaleur dans son dos 5 min plus tard et aperçoit des flammes bleues : la nappe de liquide s'est enflammée. Les employés présents en zone de remplissage et dans le laboratoire R&D donnent l'alerte. Le personnel évacue les lieux alors que 3 employés maîtrisent le feu avec un extincteur à poudre, un extincteur CO2 et un RIA. Le liquide déversé, produit semi-fini, était un bactéricide contenant 80 % d'éthanol. Les étincelles tombées sur la nappe lors du tronçonnage n'ont pas suffi à amorcer le départ du feu, mais l'augmentation de la température due au soudage a enflammé les vapeurs d'alcool émises par la nappe. Lors d'une visite, l'Inspection des installations classées note que des rubriques du permis de feu n'ont pas été correctement renseignées, que la canalisation n'a pas été convenablement vidangée avant l'intervention, que les intervenants ont continué à travailler sans connaître la nature du produit épandu et sans avertir un responsable de l'entreprise. Un arrêté de mise en demeure est proposé au Préfet.

Accident

Feu dans un réacteur chimique.

N° 19732 - 26/01/2001 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19732/>



Dans une usine fabriquant des détergents, un feu se déclare dans un réacteur à la suite d'une réaction chimique incontrôlée. Une épaisse fumée est émise. L'incendie est contenu par les pompiers internes jusqu'à l'arrivée rapide des secours extérieurs. L'incendie est maîtrisé par noyage du réacteur. Deux personnes du voisinage, dont un bébé, incommodées par les fumées ont dû être évacuées par précaution. Une CMIC effectue des prélèvements d'air, aucun produit dangereux dans l'atmosphère n'est détecté.

Accident

Incendie dans une tour d'amotisation

N° 18885 - 12/09/2000 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18885/>



Dans une usine de détergents, un feu et une explosion ont lieu dans une tour d'atomisation lors d'un essai d'évaporation d'eaux résiduelles. Notant une augmentation brutale de la température à l'extraction, l'opérateur arrête le four et les ventilateurs d'extraction de l'unité. Les secours externes sont alertés par précaution, mais les pompiers internes maîtrisent en 15 min le feu qui s'est propagé rapidement dans la tour et les cyclones. Une expertise montre que la pression en entrée de la tour, trop faible dans les conditions de l'essai, ne permettait pas d'évaporer suffisamment les gouttelettes d'eau. Celles-ci chargées en matières organiques se sont déposées sur les parois de la tour. L'inflammation du fin dépôt formé, favorisée par une forte concentration en agent actif, a provoqué l'augmentation de température dans la tour. Le feu a dû être initié par une surchauffe de l'air provenant du four ou par une poussière incandescente générée au niveau du brûleur. Des fumées ont été émises durant 10 min, 1 600 kg de substance contenant 44 % de matières organiques ont brûlé. Les 80 m³ d'eaux d'extinction et de lavage collectés seront détruits en centre autorisé. Des accidents semblables dans d'autres usines du groupe n'avaient pas été suffisamment pris en compte. Une confusion a été notée entre l'alerte gaz et la sirène d'évacuation. Les essais sont abandonnés. L'unité et des consignes d'exploitation / sécurité sont modifiées.

Accident

Incendie dans un bâtiment abritant des produits chimiques

N° 18503 - 20/06/2000 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18503/>

Un feu se déclare sur la toiture d'un entrepôt abritant les matières premières d'une usine de produits détergents. Les causes du sinistre ne sont pas connues avec exactitude, mais des ouvriers d'une entreprise extérieure, effectuant des travaux de rénovation et partis déjeuner au moment des faits, venaient de percer la charpente métallique avec une vis auto-foreuse ; le point chaud généré pourrait être à l'origine de l'inflammation de la sous-toiture en bois et laine de verre du bâtiment. Les équipes de 1^{ère} et de 2^{ème} intervention du site, aidées des pompiers, maîtrisent l'incendie en 10 min. Les eaux d'extinction seront stockées dans le bassin tampon de l'établissement (1 600 m³). La toiture est endommagée sur 1/3 de sa surface. La laine de verre sera remplacée par des matériaux incombustibles (M0) et l'utilisation de systèmes auto-forants au contact de matériaux combustibles est interdite dans l'usine.

Accident

Incendie dans une société spécialisée dans les lessives.

N° 16958 - 05/11/1999 - BELGIQUE - 00 - ESTAIMPUIS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16958/>

Un incendie d'origine criminelle détruit un entrepôt de 10 000 m² appartenant à une société spécialisée dans la fabrication de lessives liquides, de détergents et d'assouplissants. Les fumées dégagées de l'entrepôt sont visibles à plusieurs kilomètres. Une centaine de pompiers sont mobilisés. Le feu s'est propagé rapidement par les plafonds, en passant au-dessus des portes coupe-feu qui séparent les différentes sections du bâtiment. Le feu a été nourri par les cartons d'emballage et les flacons en polyéthylène. Les cuves de solvants ont pu être protégées.

Accident

Incendie dans une usine de détergents

N° 45534 - 25/07/2014 - FRANCE - 76 - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45534/>



Vers 1h40, un feu se déclare dans le bâtiment d'exploitation de 4 500 m² d'une usine de fabrication de détergents. Un agent de sécurité, envoyé sur site 2 h après la transmission d'une alarme perte de courant à la société de télésurveillance, donne l'alerte. Un important panache de fumées odorantes se dégage et incommode les employés d'un centre de tri postal voisin. Les secours établissent un périmètre de sécurité et circonscrivent l'incendie vers 8h30 au moyen de 6 lances. L'exploitant déclenche l'obturateur gonflable présent au niveau du réseau d'eaux pluviales pour récupérer les eaux d'extinction. En raison d'un sous-dimensionnement de la rétention du site, un débordement ne peut être évité. Une entreprise de pompage récupère et envoie en traitement les eaux stockées dans la rétention pour limiter les fuites vers le milieu environnant. Une société de terrassement déblaie les lieux et crée une tranchée pour permettre aux pompiers de traiter les foyers résiduels. Le sinistre est éteint le lendemain en fin de journée. La surveillance sur site est maintenue les jours suivants.

L'incendie détruit les bâtiments abritant les lignes de conditionnement, les installations de formulation et les stockages de matières premières. Les 47 employés sont en chômage technique. Une partie des bureaux est épargnée. Les fichiers sensibles (formules de l'entreprise) sont récupérées.

Le site stocke notamment des matières premières très toxiques et toxiques pour l'environnement aquatique. L'accident entraîne un impact sur le milieu aquatique par 2 biais :

- la cuve double paroi en PEHD contenant 15 m³ située à l'extérieur des bâtiments fond sous l'effet des flux thermiques ;
- l'obturateur gonflable du réseau d'eaux pluviales est déclenché de manière trop tardive pour éviter l'écoulement des pertes acides issues de l'embrassement de cette cuve vers le puisard d'eaux pluviales.

Les eaux d'extinction basiques (pH 14) débordent et souillent 2 000 m² d'une friche industrielle voisine (destruction partielle de la végétation) et 1 500 m² de terrains non étanches dans l'enceinte de l'établissement. Les analyses des eaux d'extinction prélevées dans la rétention révèlent une charge importante en DCO, chlorures et sulfates. Les terrains souillés font l'objet d'une dépollution appropriée pour éviter une contamination des eaux souterraines et des sols.

Les analyses effectuées révèlent que les fumées émises ne présentent pas de toxicité sur les paramètres étudiés (acide chlorhydrique, acide cyanhydrique et COV).

L'inspection propose :

- une surveillance permanente du site ;
- un état des stocks avant/après incendie ;
- l'évacuation des déchets issus de l'incendie ;
- la vidange du réseau d'eaux pluviales ;
- la surveillance hebdomadaire de la qualité des eaux souterraines.

En raison des dommages matériels importants, l'exploitant lance des opérations de démolition.

Selon l'exploitant, un dysfonctionnement électrique au niveau du magasin de stockage des matières premières et produits finis serait à l'origine du départ de feu. Les installations électriques étaient cependant toutes à jour par rapport à leurs contrôles réglementaires. Le site ne disposait ni de dispositif de détection de fumées ni d'extinction automatique.

Accident

Explosion et rejets toxiques dans une usine de détergents

N° 43865 - 05/06/2013 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43865/>



Dans une usine de détergents et désinfectants industriels classée Seveso, une explosion à 1h35 dans un caniveau collectant les eaux usées des installations de mélange génère une émission de chlore (Cl₂) ; 4 employés sont blastés, les autres évacuent les lieux. Le POI est déclenché. Les équipes internes de sécurité et les pompiers isolent et sécurisent la zone accidentée (RdC du bâtiment de production). Un représentant de la préfecture et un inspecteur des installations classées se rendent sur place. La zone sinistrée est mise à l'arrêt mais il n'y a pas de chômage technique. Les rejets liquides sont traités par la station interne. La plaque métallique recouvrant le caniveau a été soulevée, une passerelle mobile proche a basculé et les tuyauteries du caniveau ont été endommagées.

Le sinistre pourrait être dû à la mise en contact accidentelle d'effluents contenant de l'acide citrique présent dans le caniveau avec de l'hypochlorite de sodium (NaClO) fuyant par un manchon en plastique d'une tuyauterie (DN 65) passant dans le même caniveau : ce mélange de substances incompatibles (oxydant / réducteur) est à l'origine de la formation du Cl₂ en espace confiné. Une expertise est effectuée pour savoir si l'explosion est due à une accumulation de vapeurs de Cl₂, les témoignages d'employés recueillis par la police scientifique faisant part d'odeurs chlorées dans la zone avant l'explosion ou d'une cause antérieure à l'émission de Cl₂.

Accident

Feu d'une entreprise de reconditionnement de produits de traitement du bois.

N° 42216 - 29/05/2012 - FRANCE - 68 - MUNSTER .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42216/>



Un feu se déclare vers 3h20 dans une entreprise reconditionnant des produits de

traitement du bois de 1 500 m², implantée dans le bâtiment d'une ancienne manufacture. Une cinquantaine de pompiers protège un bâtiment agricole proche et érige une levée de terre pour éviter tout risque de pollution de la FLECHT proche. L'incendie est éteint vers 6 h après mobilisation de 7 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment qui abritait notamment des liquides inflammables, est détruit et sa toiture effondrée. Les eaux d'extinction sont restées pour l'essentiel confinées par la dalle étanche dans le bâtiment. Un élu s'est rendu sur les lieux. La gendarmerie effectue une enquête ; la piste criminelle est envisagée, plusieurs départs de feux suspects s'étant produits récemment dans ce secteur.

Accident

Déversement d'huile de palme dans le milieu aquatique

N° 36775 - 28/07/2009 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36775/>



Une fuite survient à 9 h en partie basse d'une cuve de stockage d'huile de palme. La vanne de vidange de la cuvette de rétention est ouverte ; 1,5 t d'huile se déversent directement dans le canal de PLOMBIERES et atteignent les bassins du port de Marseille. L'exploitant dépose la cuve dans un autre réservoir, stoppant l'écoulement vers 10 h. Les traces d'émulsion de l'huile dans l'eau ne sont plus visibles dans le port 8 jours après l'accident. L'exploitant modifie les raccordements pendant l'arrêt estival de l'usine pour que les écoulements soient à l'avenir dirigés via le réseau sanitaire vers la station d'épuration de Marseille.

Accident

Feu d'un camion contenant des pastilles chlorées

N° 36439 - 02/07/2009 - FRANCE - 26 - MALISSARD .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36439/>



Un feu se déclare en fin de matinée sur un ancien site de production d'une usine chimique ; 10 t de pastilles de dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa, sel désinfectant chloré) à recycler sont stockées en big-bags sur une remorque stationnée à quai devant un bâtiment.

Une réaction de décomposition du produit qui s'amorce en présence d'humidité localisée (rosée ?), s'emballe ensuite sous l'action des fortes chaleurs, produisant d'importantes fumées chargées en composés gazeux chlorés et azotés. Les matériaux combustibles proches (sacs, palettes bois, plancher de la remorque...) prennent feu.

Les fumées incommodes 1 employé d'une entreprise voisine et, poussées par le vent, se dirigent vers l'agglomération. Les secours évacuent 110 personnes de l'usine et de la zone industrielle, puis confinent une crèche de 15 enfants, une maison de retraite abritant 80 personnes et une école de 180 élèves. La Préfecture publie un communiqué de presse et demande aux habitants de rester confinés chez eux. Les services de l'électricité coupent une ligne 225 kV à proximité du camion, sans interruption d'alimentation pour les particuliers.

Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 14 h avec de l'eau, de la mousse et de la poudre. Les eaux d'extinction sont récupérées et éliminées dans une entreprise spécialisée. La cellule d'appui aux situations d'urgence est contactée pour choisir la bonne stratégie d'extinction finale. L'exploitant refusant le noyage des produits dans une benne étanche en

raison du coût, les 5 à 6 t de pastilles restantes dans le camion sont laissées se consumer sous surveillance, en évitant tout contact avec l'eau.

Le lendemain, le chargement de la remorque qui était à côté de celle en feu est acheminé pour élimination dans une société spécialisée. Les opérations de traitement ne sont pas réalisées de suite ; un incident se déroule sur le stock 2 jours après, suivi d'un incendie le 15/07 (ARIA 36488). L'entreprise de traitement des déchets refuse alors toute nouvelle réception sous cette forme. Les pastilles restantes sont finalement neutralisées par mise en solution ; les 100 m³ de déchets liquides sont traités par une autre entreprise spécialisée. Les restants de la remorque calcinée sont découpés avec une pince hydraulique et ferrailés.

L'inspection des installations classées constate la mauvaise gestion des rebuts de production pendant la période de fonctionnement du site conduisant au sur-stockage de déchets et le délai trop important pour la mise en oeuvre des procédures de nettoyage après la fermeture du site. L'exploitant devra assurer l'élimination de tous les déchets encore présents sur le site, formaliser la cessation d'activité et prendre en compte les enseignements de cet accident dans les activités de son nouveau site.

Accident

Explosion suivie d'un feu dans une usine de fabrication de produits d'entretien

N° 30323 - 20/07/2005 - FRANCE - 60 - FORMERIE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30323/>



A 4h10, une violente explosion retentit dans l'atelier principal (400 m²) d'une usine spécialisée dans la fabrication et le conditionnement de détergents. L'explosion est suivie d'un début d'incendie maîtrisé par les pompiers dépêchés sur place. Les 50 m³ d'eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin (200 m³). Selon l'exploitant, l'accident s'est produit sur un mélangeur (9 m³) dédié à la fabrication d'acide peracétique (désinfectant, stérilisant dans l'agroalimentaire et en milieu hospitalier). Ce produit est obtenu à pression atmosphérique par mélange à froid de 50% d'acide acétique, 28% de H₂O₂, 5 % d'additifs divers et 17% d'eau. Au moment de l'accident, le mélangeur renferme 1,5 m³ de solution préparée la veille en vue de son conditionnement dans des tonnelets en plastique le lendemain matin. La production étant réalisée de jour, aucun membre du personnel n'est présent sur les lieux lors de l'explosion.

Les dégâts matériels sont importants : effondrement de la toiture constituée de plaques de fibrociment, écroulement possible de la charpente, déchiquetage du mélangeur en inox sous la puissance de l'explosion. Compte tenu de l'état de la charpente et de la toiture, les secours interdisent l'accès à l'atelier, le risque de chutes d'éléments métalliques et de plaques de fibrociment étant réel. Selon l'expert mandaté par l'exploitant, l'introduction d'un contaminant (métallique ?) dans le mélange lors de la prise d'échantillon aurait provoqué la décomposition de l'acide peracétique et initié l'emballement de la réaction, instable à température ambiante. L'énergie dégagée ne pouvant être dissipée, la pression aurait augmenté jusqu'à l'éclatement de la cuve non équipée de dispositif limitant les surpressions internes. Pris le 28/07, un arrêté fixant les mesures d'urgence subordonne la remise en service de l'atelier à la vérification de l'intégrité des structures du bâtiment, des équipements et matériels... Il impose aussi la sécurisation des conditions d'accès aux installations sinistrées, du site (clôture, gardiennage), de tous les contenant pouvant présenter un risque, l'évacuation des eaux d'extinction et des produits endommagés. Le procédé étant instable à température ambiante, l'expert propose une analyse du process, le suivi de la température du milieu réactionnel avec asservissement et alarme, la présence

d'événements sur le mélangeur et d'un disque de rupture relié à un catch tank et la formation du personnel à l'emploi de peroxydes.

Accident

Pollution des eaux

N° 15643 - 15/06/1999 - FRANCE - 57 - FAULQUEMONT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15643/>



Une usine en liquidation judiciaire ayant fabriqué des produits de nettoyage industriels rejette des substances chimiques toxiques dans le réseau des eaux pluviales. La NIED ALLEMANDE est polluée et la faune aquatique est détruite sur 10 km. La gendarmerie effectue une enquête. L'exploitant a volontairement vidé 3 fûts contenant de la soude, du phosphate tri-sodique et un produit de traitement bactéricide (hy-bac II), virucide, et fongicide à base d'ammonium quaternaire, de formaldéhyde et de glutaraldéhyde. Par précaution, la population est invitée à ne pas consommer d'eau et à ne pas l'utiliser pour abreuver des animaux durant 48 h. Des prélèvements sont effectués pour suivre la migration des polluants. Une société privée cure le réseau d'eaux pluviales et récupère les résidus de polluants qui seront détruits dans un centre autorisé à cet effet.

Accident

Fuite dans une usine de détergents

N° 49466 - 31/03/2017 - FRANCE - 76 - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49466/>



Vers 7h50, 2 200 l de produits détergents, contenant 15 % d'acide chlorhydrique, se déversent suite à une fuite dans une entreprise de produits d'entretien. Lors du nettoyage, un employé est brûlé au pied, 2 autres employés souffrent de gêne respiratoire. Ils sont transportés à l'hôpital. Intoxiquées, 11 autres personnes sont placées sous surveillance médicale.

Il n'y a pas eu de déversement à l'extérieur du site. Le produit est placé dans un bassin de rétention avant d'être retraité par l'exploitant. Selon les pompiers, la fuite aurait duré toute la nuit avant d'être repérée.

Suite à l'incident, la fabrication reprend en activité réduite.

Un déversement d'acide chlorhydrique s'était produit en 2011 lors d'une livraison (ARIA 39868).

Accident

Sous l'effet de la chaleur, des produits d'entretien pour piscine brûlent

N° 46824 - 06/07/2015 - FRANCE - 26 - PORTES-LES-VALENCE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46824/>



Dans une usine de fabrication de produits d'entretien, un feu se déclare vers 14h30 dans

une caisse de 1 t de déchets contenant des galets chlorés pour piscines. Le sinistre émet une fumée blanche. En raison du risque d'émission de fumées toxiques, les 15 employés, ainsi que 4 employés d'une société voisine sont évacués. Les pompiers abattent les fumées par aspersion. Après concertation avec le service d'inspection, ils immergent la caisse dans une cuve remplie d'eau. La nuit suivante, la température de la cuve et des déchets sont surveillés pour prévenir une reprise de la combustion.

Les fortes chaleurs pourraient avoir contribué à l'auto-inflammation des galets. L'exploitant n'avait pas détecté la présence de substances comburantes dans les déchets issus d'une ancienne production. Il décide de mettre en place un traitement complémentaire de ses déchets afin de détecter et d'éliminer les matières comburantes vers une filière de destruction agréée.

Accident

Fuite de produit et réaction exothermique

N° 38926 - 08/09/2010 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38926/>

Dans une usine de produits d'entretien, une fuite d'éthanolamine pure se déversant dans un bac de rétention génère une réaction exothermique au contact de l'eau de pluie. Il n'y a pas de risque d'explosion, mais un risque de corrosion des équipements subsiste. La chaîne de production est arrêtée et 100 employés sont évacués. Les pompiers stoppent la fuite et une société privée pompe les 10 m³ de produit contenus dans la rétention.

Accident

Pollution par rupture de canalisation

N° 33113 - 06/04/2007 - FRANCE - 61 - REMALARD EN PERCHE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33113/>

Lors d'une visite inopinée dans une usine de savons et de détergents, les inspecteurs des installations classées constatent une pollution du fossé de collecte d'eaux pluviales passant devant l'établissement. Cette pollution résulterait de l'écoulement d'un liquide de couleur bleue foncée à un débit de quelques décilitres par seconde. La consultation des plans des réseaux d'eaux usées de l'usine permet d'orienter les recherches sur la rupture d'une canalisation de collecte ou de refoulement des eaux résiduaires industrielles de l'usine vers le réseau d'assainissement communal.

Accident

Réaction exothermique

N° 31154 - 09/12/2005 - FRANCE - 28 - CHARTRES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31154/>



Dans une usine de produits d'entretien et de toilette, une erreur de manipulation lors du dépotage d'un camion transportant une solution de potasse à 50 % entraîne son déversement dans une cuve d'acide thioglycolique ; une réaction exothermique conduit à l'émission de sulfure d'hydrogène. Ce mélange est habituellement mis en oeuvre en présence d'eau pour la fabrication d'un produit dépilatoire. Dans le cas présent, la température du mélange réactionnel en l'absence d'eau est de 60 °C. L'activation d'un

arrêt d'urgence par un binôme en tenue anti-acide / antigaz et ARI stoppe l'introduction de la potasse dans la cuve. L'usine est évacuée par précaution, la circulation arrêtée et le collègue mitoyen informé de la situation. Le chauffeur du poids-lourd est conduit au centre hospitalier. Des mesures révèlent la présence de 130 ppm d'H₂S dans le sous-sol de l'entreprise. Un système de ventilation forcée est installé pour éliminer l'odeur de H₂S dans l'établissement, l'opération dure plusieurs heures. Le dépotage de la citerne de potasse est achevé et 27 des 37 chaînes de production reprennent leur activité le jour même.

Accident

Fuite d'acide chlorhydrique sur un bac

N° 27588 - 19/07/2004 - FRANCE - 76 - YAINVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27588/>



Dans une savonnerie, une fuite se produit vers 4 h sur une cuve de 30 m³ d'acide chlorhydrique à 33 % (HCl) utilisé dans le procédé ; 15 m³ de solution déversés dans un bac de rétention entraînent un dégagement d'HCl gazeux qui dérive en direction de la SEINE. Les pompiers mettent en place des queues de paon en attendant l'utilisation de pompes. Une entreprise extérieure alertée dépose la citerne en 1h30. Dès 9 h, tout l'acide pompé est stocké dans des cubitainers sur rétention. La boulonnerie en acier fortement corrodée sur les parties inférieures et en inox sur les parties supérieures expliquerait la fuite sur bride. L'inspection des IC demande à l'exploitant d'analyser les causes de l'accident et d'inspecter toutes ses canalisations et capacités de stockage. La télévision et la radio locale diffusent un message succinct.

Accident

Dégagement de vapeurs toxiques

N° 27341 - 16/06/2004 - FRANCE - 60 - FORMERIE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27341/>



Dans une usine de fabrication de savons et de détergents, un mélangeur de 3 000 l émet des vapeurs toxiques à la suite d'une réaction incontrôlée mettant en cause un mélange acide nitrique à 60 % / eau / tensioactif. Les vapeurs restent confinées dans l'atelier de 400 m². Un périmètre de sécurité est mis place sur 200 m ; 11 employés, le personnel d'une coopérative agricole et 50 riverains sont évacués. Des bidons de 20 l de produits chimiques sont isolés dans des fûts. Le contenu de la cuve est vidangé dans la cuvette de rétention contenant 200 m³ d'eau de rinçage. Les secours rincent les regards et les canalisations raccordés au bassin de rétention. Les mesures de pH effectuées dans le bac de rétention révèlent une acidité sans risque. Le périmètre de sécurité est levé 3 h plus tard. Les employés regagnent leur poste de travail après ventilation des locaux.

Accident

Déversement d'acide chlorhydrique dans une fosse

N° 27384 - 15/06/2004 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27384/>

Dans une usine de savons, de détergents et de produits d'entretien, les opérateurs sont alertés par une consommation anormale d'acide chlorhydrique (solution à 32 %) dans le procédé de fabrication des adoucissants liquides. Une vanne permettant de déverser cette solution servant à neutraliser les eaux résiduaires était restée ouverte. Pendant ce temps, 25 t d'acide se sont déversées dans la fosse de pré-traitement des eaux résiduaires. La fosse n'étant pas en communication avec le réseau puisque le traitement se fait en batch, les 25 t sont restées confinées. Le POI n'est pas déclenché, mais une procédure d'urgence est mise en place : une société extérieure pompe dans des conteneurs l'acide déversé. Les personnes interviennent par précaution équipées de masques à cartouches car le contenu du fond de fosse n'est pas identifié au moment de l'incident ; il s'avèrera plus tard que ce n'était que de l'eau.

Accident

Incendie dans un stockage de matières premières

N° 25790 - 25/10/2003 - FRANCE - 27 - BERNAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25790/>



Les pompiers détectent vers 7 h un incendie dans un stockage de matières premières d'une industrie de produits d'hygiène et d'entretien ménager. Ce bâtiment contient outre de la soude, de l'HCl, des tensioactifs, 2 étuves électriques de 30 et 60 °C utilisées afin d'éviter que les matières premières ne se figent. Le feu se serait déclaré sur une étuve à 60 °C contenant des tensioactifs. Une enquête (experts incendie, électrique, gendarmerie, pompiers, inspection des installations classées) effectuée à la demande du procureur ne montre aucun dysfonctionnement dans l'alimentation électrique. L'hypothèse avancée est celle d'un emballage posé sur un convecteur et qui se serait enflammé. L'incendie est maîtrisé vers 9h15.

Les rétentions présentes sur le site ont une capacité insuffisante pour contenir toutes les eaux d'extinction dont le surplus déborde par dessus le muret de rétention et rejoint la CHARENTONNE. Des analyses sont réalisées pour évaluer la pollution aquatique (pH 10 entrepôt, pH 7 rivière). Ces produits chimiques génèrent une mousse qui flotte à la surface des eaux. Les pompiers mettent en place un barrage pour éviter la dispersion des substances et pompent les 28 m³ d'eaux d'extinction récupérées dans les rétentions ; 5 pompiers sont hospitalisés pour de légères brûlures aux pieds après contact avec de la soude. Les conditions météorologiques étant favorables, les fumées irritantes dégagées par l'incendie s'élèvent verticalement. Un périmètre de sécurité est mis en place. Par précaution, la société de distribution d'électricité coupe une ligne électrique HT de 20 KV et 10 maisons sont évacuées (30 personnes). Les riverains rejoignent leur domicile en fin de matinée. Aucun blessé n'est à déplorer. Une ronde effectuée par l'exploitant, la veille de l'incendie vers 18 h, ne signale rien d'anormal. Ce dernier est averti du sinistre par la gendarmerie, la télésurveillance ne visant que le stockage de gaz pour lequel le site est classé Seveso 'seuil bas'. L'activité reprend dès 5 h du matin. 16 000 kg des 58 300 kg de matières premières présentes dans le bâtiment sont détruites.

Compte tenu de la nature des dangers présents sur le site, l'Inspection demande à l'exploitant de finaliser un POI pour fin novembre. Le 13/11, un arrêté de mise en demeure proposé au Préfet, vise des mesures appropriées au gardiennage de l'ensemble du site et au dimensionnement des rétentions en cas d'incendie ou d'accident.

Accident

Incendie dans une usine de détergents.

N° 25530 - 05/09/2003 - IRAK - 00 - BAGDAD .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25530/>



Une explosion, probablement provoquée par une fuite de chlore, se produit dans une usine de détergents. Trois personnes sont tuées et 75 autres sont intoxiquées à la suite de l'accident. La police irakienne mène une enquête.

Accident

Fuite d'oxyde d'éthylène sur wagon citerne

N° 24983 - 03/07/2003 - FRANCE - 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24983/>



Une fuite d'oxyde d'éthylène se déclare sur un wagon citerne de 40 t (pression : 6 bars) dans l'enceinte d'une usine de production de détergent. Le POI de l'établissement est déclenché. La fuite apparaît lors de la mise en pression sous azote du wagon avant son dépotage. Située au niveau de la bride du trou d'homme, en partie basse de la citerne, elle se limite d'abord à un simple goutte à goutte, puis à 2. L'arrosage automatique et un rideau d'eau permettent de diluer le rejet (la réserve d'eau de 1 000 m³ de l'arrosage automatique se videra en 8 h). L'usine est mise à l'arrêt et un périmètre de sécurité de 60 m est établi. Les mesures d'explosivité sont négatives. Une victime légèrement atteinte est transportée à l'hôpital, 3 autres sont choquées. Le dépotage complet du wagon est impossible du fait de l'arrêt total de la production. Afin de baisser la pression dans le wagon, le produit est en partie dévidé dans un autre récipient puis, les boulons du trou d'homme sont resserrés pour colmater la fuite. L'opération durera presque 10 h. Des camions citernes délesteront les capacités de rétention des eaux déversées vers une cimenterie voisine. L'entreprise s'engage à sécuriser l'installation puis à procéder à sa remise en fonctionnement progressive, sous le contrôle de l'Inspection.

Accident

Feu d'origine électrique dans une tour d'atomisation

N° 24865 - 18/06/2003 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24865/>

Dans une usine de détergents, un feu électrique se déclare dans plusieurs étages d'une tour d'atomisation. Les secours internes et les pompiers externes maîtrisent le sinistre en 1 h, au moyen de robinets incendie armés et d'un extincteur à gaz carbonique, après reconnaissance avec une caméra thermique. Malgré des dégâts importants sur l'unité, notamment l'installation électrique, cet accident n'aura pas de conséquence sur l'emploi. Un incendie avait déjà eu lieu 3 ans auparavant sur une tour d'atomisation lors d'essais de vaporisation.

Accident

Pollution des eaux

N° 18886 - 26/09/2000 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18886/>



Dans une usine de tensioactifs, une réaction non maîtrisée conduit au rejet d'une partie du mélange réactionnel par l'échappement d'un évent ramené au sol ; de l'oxyde d'alkylamine se répand dans le réseau des eaux pluviales qui se déversent dans le PALLUEL. La fabrication par batch est arrêtée, le réseau est isolé du milieu naturel et détourné sur celui collectant les eaux usées du site. La pollution du cours d'eau sera confirmée quelques heures plus tard, la faune piscicole étant mortellement atteinte en aval de l'usine.

Accident

Rejet d'un produit lessiviel dans La SOMME.

N° 12023 - 25/11/1997 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12023/>



Dans une usine produisant des lessives, un joint se rompt sur une canalisation. Un produit moussant (ammonium-sulfate-métoxylate) s'écoule dans le réseau des eaux pluviales qui se déverse dans un bras d'eau rejoignant la SOMME. De la mousse se forme à la surface de l'eau sur une distance de 15 km. La sortie des eaux pluviales est obturée 30 mn après le début de l'accident. Le produit rejeté est biodégradable à plus de 90% et a une DL50 orale sur le rat supérieur à 2 000 mg/kg. Aucun effet n'est observé sur la faune et la flore. Des analyses sont effectuées pour évaluer les quantités de produits répandus et l'étendue des dommages éventuels.

Accident

Dégagement d'oxyde d'azote.

N° 12030 - 14/09/1995 - ALLEMAGNE - 00 - HERBORN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12030/>



Sur un site chimique, des eaux de rinçage (1 m³ de solution contenant 38 kg de nitrite de sodium) sont conditionnées pour être traitées en station d'épuration. Un opérateur utilise pour cela un volume empirique d'eau oxygénée et acidifie le milieu avec de l'acide chlorhydrique. En présence d'une concentration en nitrite supérieure aux valeurs habituelles et d'un défaut d'eau oxygénée, des oxydes d'azote et de l'acide nitreux se dégagent. De l'urée est immédiatement ajoutée ; un rejet gazeux, mélange d'azote, de gaz carbonique et d'oxydes d'azote encore présents dans le liquide se produit alors. La concentration en NOx augmente alors momentanément hors du réservoir. Les pompiers internes neutralisent les gaz avec une lance diffuseur. Des analyses seront réalisées en laboratoire pour calculer les quantités de réactifs à utiliser. A moyen terme, le conditionnement sera réalisé dans un réacteur spécifique (agitateur, doseur).

Accident

Emanations de produits chlorés.

N° 7182 - 09/07/1995 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7182/>



Sur une aire extérieure non abritée, 150 fûts en plastique de 20 kg de poudre de dichloroisocyanurate de sodium gonflent sous l'action du soleil. Ce produit, issu d'un dépolluant et utilisé pour fabriquer des lessives, est thermosensible à partir de 95 °C. Les secours éloignent un fût d'où s'échappe de la fumée et le noient. Alors que la température des autres fûts est abaissée par arrosage à l'aide d'une lance à incendie, les couvercles de 2 d'entre eux explosent (entrée d'eau). Deux rideaux d'eau sont installés. De faibles émissions de chlore et d'acide chlorhydrique sont constatées. Les fûts seront incinérés par une entreprise extérieure spécialisée. L'environnement n'est pas atteint. La présence d'une substance oxydante parasite dans les fûts est soupçonnée.

Accident

Déversement en rivière d'acide sulfonique.

N° 4252 - 20/01/1993 - FRANCE - 59 - HAUBOURDIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4252/>



Une fuite de 2,4 t d'acide sulfonique a lieu sur l'aire de dépotage d'une usine fabriquant des lessives après rupture du corps d'une pompe. L'acide se déverse dans une cuvette de rétention et une cuve enterrée reliée à celle-ci. Une partie pulvérisée sur le sol, rejoint les égouts et entraîne une pollution du canal de la DEULE. La fuite rapidement détectée, la pompe est arrêtée et les vannes d'isolement sont fermées. L'arrêt de la station de relevage des effluents permet de stopper le rejet du polluant dans La DEULE. Des ballons obturateurs stoppant les rejets, mettent en charge une autre branche du réseau qui rejoint la TORTUE. La rupture d'un joint de raccordement provoque une pollution de cette dernière.

Accident

Explosion d'un réacteur batch dans une usine chimique

N° 109 - 26/07/1989 - JAPON - 00 - SODEGAURA .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/109/>



Lors de la préparation d'une opération de blanchiment en batch, du peroxyde d'hydrogène à 60 % est ajouté à un mélange d'acide dodécylbenzène sulfonique(DBSA) et d'Alkylamizo (neutralisant). Une explosion fait éclater une pompe et une tuyauterie d'alimentation. Un opérateur est tué, un autre employé est blessé. L'explosion a vraisemblablement pour origine une réaction brutale et inattendue entre le peroxyde d'hydrogène et le DBSA.

Accident

Explosion de bombes aérosols.

N° 15266 - 21/10/1986 - FRANCE - 18 - SAINT-FLORENT-SUR-CHER .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15266/>



Sur un site fabriquant et conditionnant des produits d'entretien, une explosion a lieu dans l'atelier d'entretien des chariots élévateurs (200 m²) abritant un poste pour détruire des bombes aérosol défectueuses et comprenant un cylindre muni d'une pointe en partie inférieure pour percer le fond des bombes. Les produits liquides sont collectés selon leur

nature (solutions aqueuses ou non) et le gaz propulseur (20 à 50 g) s'échappe sous une hotte, sans ventilation forcée, débouchant à l'air libre. L'installation est proche d'une porte ouverte le jour de l'accident (cas habituel). L'explosion se produit après perçage d'une centaine de bombes ; elle déforme des poteaux de bardage du mur provoquant la chute de plaques de siporex. L'opérateur souffre de 2 fractures et est brûlé au 1°/2° degré sur 15 % du corps (visage, cou, bras, mains). Une flamme se propage dans le local, entoure un chariot automoteur qui repartait et brûle légèrement son conducteur. Le mélange air-gaz formé lors du perçage des aérosols est arrivé en limite d'explosivité et a été allumé par le chariot automoteur ou par le choc d'une bombe sur la pointe ou au contact d'un matériel électrique situé à proximité (éclairage). Il s'agirait du 1er accident de ce type sur l'unité qui est en service depuis près de 13 ans. Le poste est supprimé de l'atelier et reconstruit à l'air libre pour éviter toute accumulation de gaz. La pointe sera constituée d'un matériau non susceptible de produire des étincelles.

Accident

Incendie suivi d'explosions dans une usine chimique

N° 25601 - 22/09/2003 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25601/>



Un important incendie accompagné d'explosions détruit les ateliers et les entrepôts d'une usine de produits d'entretien. Le feu se serait déclaré durant la pause déjeuner du personnel, du côté du laboratoire, et se serait rapidement propagé au reste de l'usine. Cette dernière, spécialisée dans le conditionnement de produits d'entretien, dispose de près de 5 m³ de produits inflammables : white-spirit, acétate d'éthyle et de butyle, huiles de silicone et diverses, essence de térébenthine, alcool éthoxylé, cire en pastilles. La propagation du sinistre à ces stocks de solvants entraîne la formation de flammes hautes de 30 m et de nombreuses explosions. L'unité de production de bombes aérosols, également impactée, est le siège d'explosions en rafales. Une cinquantaine de pompiers met en sécurité le stockage de 40 t de GIL situé en périphérie. Compte tenu de la présence de lourdes volutes de fumée noire poussées vers l'extérieur de l'établissement, un lycée technique est évacué et 2 écoles sont confinées préventivement. Le sinistre est maîtrisé après 2h15 d'intervention ; les fumées toxiques ont incommodé 11 pompiers. Sur les 2 500 m² de l'installation, 1 500 m² sont détruits. Une partie importante des 200 m³ d'eau d'extinction s'est déversée dans la MARNE via le réseau d'eaux pluviales : l'entrée de la station d'épuration avait préalablement été fermée pour éviter la destruction du dispositif d'épuration biologique. La majeure partie des 5 à 6 m³ de substances inflammables présentes a très probablement brûlé dans le sinistre. L'ancien logement de l'exploitant, situé à proximité et revendu à un tiers, est inclus dans le périmètre de sécurité : les occupants ne peuvent regagner leur domicile. L'exploitant assure l'évacuation vers un autre site du réservoir de GIL et des autres produits dangereux ou polluants, et sur recommandation de l'inspection des installations classées, réalise une étude simplifiée des risques.

Accident

Incendie dans un atelier de fabrication de produits ménagers

N° 24863 - 18/06/2003 - FRANCE - 28 - BONNEVAL .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24863/>



Un feu se déclare dans l'atelier de conditionnement de cirage pour chaussures d'une usine de produits ménagers. L'incendie se propage à l'ensemble du bâtiment et à un parc extérieur de stockage de solvants. Le bâtiment de fabrication et le stockage des matières premières, protégés par un mur coupe-feu, ne sont pas atteints. Le conditionnement du cirage en tube plastique est réalisé par un procédé de chauffage (point chaud). Peu avant le début du sinistre, le personnel travaillant sur cette ligne de conditionnement reçoit des projections de liquide provenant du plafond. L'embrassement cette ligne de conditionnement de cirage génère une épaisse fumée qui empêche l'intervention des secours internes. Les employés évacuent les lieux.

Le bâtiment de conditionnement est détruit, le vent relativement fort ayant favorisé l'embrassement du parc à solvant extérieur. Certains fûts et conteneurs de faible capacité explosent, entraînant la projection de couvercles sur 20 m. A la suite d'un arrêté de mise en demeure, l'exploitant avait anticipé la mise en place des dispositifs de récupération des eaux d'extinction. Mais les fumées épaisses et le flux thermique empêchent l'exploitant de manoeuvrer la vanne de barrage des eaux d'extinction qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales. Ces eaux s'accumulent dans un bassin tampon en amont du bassin d'orage communal qui se rejette dans le LOIR. La vanne de barrage en sortie du bassin d'orage est fermée, un barrage flottant est mis en place au point de sortie des eaux de la cuve tampon et 6 bassins étanches sont creusés dans la terre pour collecter les eaux d'extinction pompées dans la cuve tampon. La pollution du LOIR est ainsi évitée.

Des canalisations de cire d'ameublement (composée essentiellement de white-spirit) qui alimentent une autre ligne de conditionnement du bâtiment pourraient être à l'origine de ces projections. Une absence d'approvisionnement en cire sur cette ligne a d'ailleurs été constatée.

L'inspection des installations classées (IIC) effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. L'exploitant doit faire évacuer les déchets et les eaux d'extinction vers des filières d'élimination adaptées, faire réaliser un diagnostic de pollution du sol, déterminer les causes du sinistre et prendre des mesures efficaces pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident. Le remise en service de l'usine est subordonnée à une décision préfectorale après avis de l'Inspection des Installations Classées.

Accident

Incendie d'une savonnerie

N° 43112 - 21/01/2012 - FRANCE - 13 - PEYPIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43112/>

Vers 18 h, un feu se déclare dans le stockage d'huiles végétales d'une savonnerie occupant 2 000 m² d'un bâtiment de 3 000 m² accueillant 3 autres sociétés. Les flammes percent la toiture, une importante fumée est émise. L'intervention des secours s'achève à 19h30. Les locaux de production sont détruits sur 200 m² et 8 000 l d'huiles (copenhague et olive) sont détruits. Les employés avaient quitté l'usine à 17 h. Le feu pourrait être d'origine électrique.

Accident

Fuite de tensioactif lors d'un chargement

N° 38862 - 29/07/2010 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38862/>



Lors du chargement d'un camion-citerne dans une usine chimique, une fuite de solution de tensioactif à 10 % dans de l'alcool isopropylique, transportée à 50 °C (liquide s'épaississant vers 20 °C), se produit par le plongeant sur le dôme de la citerne. Le chargement se fait en source et la mise à l'air avait été faite préalablement par la vanne de dôme et le plongeant, mais elle était inadaptée à ce mode de chargement. La quantité de produit perdu est estimée à 1 500 kg.

Accident

Début d'incendie sur charriot autoporté

N° 36084 - 06/10/2008 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36084/>

Dans la nuit, un court-circuit électrique initie un début d'incendie sur les câbles d'un chariot élévateur en cours d'utilisation. Le conducteur maîtrise le feu à l'aide d'un extincteur à poudre. L'incident ne fait pas de blessé ; les câbles électriques du chariot sont à remplacer.

L'exploitant organise un partage du retour d'expérience avec les opérateurs concernés et effectue un audit sur des contrôles réalisés sur les équipements lors des remplacements de batteries. Le bon état des batteries et des câbles associés est vérifié sur l'ensemble des chariots auportés du site.

Accident

Déclenchement des sprinklers automatiques

N° 32573 - 31/12/2006 - FRANCE - 07 - TOURNON-SUR-RHONE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32573/>

Un déclenchement de sprinkler automatique se produit dans une zone de stockage de gaz dans une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien. Le personnel de sécurité de l'usine arrête le sprinklage automatique. Après des reconnaissances effectuées par les pompiers et le personnel, ce déclenchement serait dû à une action manuelle sur un coup de poing.

Accident

Intoxication par vapeurs de chlorure de méthylène

N° 28324 - 12/10/2004 - FRANCE - 49 - LOIRE-AUTHION .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28324/>



Dans un établissement chimique mélangeant et conditionnant des solvants et des décapants, 2 ouvriers inhalent des vapeurs de chlorure de méthylène. Une des 2 personnes, consciente s'extrait de la cuve vide de 22 000 l avant l'arrivée des secours. L'autre se plaint de maux de tête et de vomissements. Au total 5 employés sont intoxiqués dont 2 sont hospitalisés.

Accident

Pollution des eaux

N° 28251 - 16/08/2004 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28251/>



Dans une usine de cosmétiques, une benne non étanche laisse échapper 20 l de protéol en attente de recyclage. Le produit chimique pollue la VEZOUZE sur 150 m. Les secours pompent le polluant.

Accident

Départ de feu dans une unité de pastillage de chlore

N° 26663 - 05/03/2004 - FRANCE - 24 - SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26663/>



Un feu se déclare dans une usine fabriquant des pastilles de produit d'entretien pour piscines. L'alerte est simultanément donnée par un opérateur et le système de détection des fumées de l'unité. Le bâtiment est évacué et le POI de l'établissement est déclenché. La fumée se faisant moins dense 20 min plus tard, 2 employés équipés de masque respiratoire pénètrent dans l'atelier pour évaluer la situation : la fumée se dégage d'une masse de poudre en combustion sur le sol de la cabine à côté d'une machine. Pour éviter une propagation de la combustion, les 2 employés isolent la matière comburante dans des seaux métalliques à l'aide d'une pelle. L'accident est maîtrisé 35 min après le déclenchement de l'alerte, juste avant l'arrivée des pompiers. Le site est sécurisé et les bâtiments sont aérés. Le départ de combustion s'est produit dans le récipient de collecte des poudres résiduelles de la machine de conditionnement de pastilles à base d'acide trichloroisocyanurique (ATCC). Une défaillance de la machine ou la qualité des matières premières présentes dans l'unité ne semblent pas être à l'origine de l'accident. L'exploitant retient comme origine probable de l'accident, la présence dans le récipient d'un résidu non compatible avec l'ATCC : traces d'humidité...

Accident

Explosion d'un camion-citerne de GPL.

N° 17560 - 22/03/2000 - MAROC - 00 - CASABLANCA .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17560/>



Un camion-citerne (20 t) débute des opérations de ravitaillement en butane dans 2 réservoirs aériens horizontaux implantés sur le site d'une usine de détergents. Alors que le livreur est parti dans le bureau voisin, le chauffeur, resté dans la cabine du camion, constate l'ondulation du flexible. L'inflammation du nuage de gaz se produit 30 minutes après le début du dépotage au niveau du camion-citerne et 15 minutes plus tard, la citerne routière explose (BLEVE?) formant en particulier 3 gros fragments. Le fond arrière projeté dans l'axe de la citerne à 100 m, la virole totalement déroulée à quelques dizaines de mètres et le fond avant projeté vers l'avant du camion à 40 m. Une canalisation liquide reliant les 2 réservoirs est arrachée et l'inflammation de la fuite qui suit occasionne un feu sous les réservoirs. Les soupapes s'ouvrent. Les pompiers arrosent les réservoirs. La fuite enflammée s'éteint par épuisement de produit 10 h après. Il n'y aurait que des blessés légers.

Accident

Pollution par des solvants.

N° 6782 - 20/03/1995 - FRANCE - 95 - TAVERNY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6782/>

Plusieurs centaines de fûts de solvants et autres produits chimiques sont abandonnés à l'air libre dans une entreprise chimique en liquidation judiciaire. Les fûts rouillés commencent à suinter, 500 m² de zone industrielle sont pollués. La municipalité sollicite l'administration pour nettoyer et mettre en sécurité le site.

Accident

Pollution du canal BOYE

N° 3668 - 25/06/1992 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3668/>



Un déversement accidentel d'une cuve de shampoing pollue le canal de BOYE. L'eau prend une couleur rouge vif et de la mousse se forme en surface. Cette pollution provoque la mort de plusieurs centaines de kilos de poissons.

Accident

Inflammation spontanée de 2 fûts d'insecticide dans une usine chimique.

N° 2972 - 02/01/1991 - FRANCE - 86 - SAINT-BENOIT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2972/>

Dans une étuve à 60 °C, 2 fûts de diméthoate (insecticide organophosphoré) s'enflamment spontanément. L'incendie est rapidement maîtrisé par le service de sécurité de l'usine. L'émission de vapeurs soufrées entraîne la diffusion d'une odeur désagréable sur quelques centaines de mètres autour de l'usine et jusqu'à 4 ou 5 km dans le sens du vent.

Accident

Fuite de chlore dans une usine chimique

N° 184 - 19/09/1988 - ETATS-UNIS - 00 - SOUTH GATE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/184/>



A la suite d'une erreur opératoire lors du dépotage d'un wagon de chlore, une vanne reste ouverte. Malgré la fermeture d'une vanne automatique côté réservoir et de la vanne manuelle du wagon. La fuite de 200 kg de chlore intoxique 2 employés, lors de l'intervention. Aucune conséquence n'est à déplorer à l'extérieur du site.

Accident

Pollution des eaux.

N° 15171 - 22/11/1984 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15171/>



A la suite du déraillement de 9 wagons d'un convoi ferroviaire, 50 000 l de soude se répandent dans le ruisseau d'AYGALADES qui se jette dans la DARSE.

Accident

CVCE (Confined Vapour Cloud Explosion) à Lavera.

N° 10181 - 09/02/1977 - FRANCE - 13 - MARTIGUES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10181/>



Une explosion (CVCE = Confined Vapour Cloud Explosion) se produit dans un réacteur contenant de l'oxyde d'éthylène. Un fragment de 300 kg est projeté à 600 m et perce un bac de fioul de la raffinerie voisine. 18 personnes sont blessées dont 16 par des éclats de verre (dans la salle de contrôle). Une réaction exothermique due à des erreurs opératoires est à l'origine de l'accident.

Accident

Explosion dans une usine de savon

N° 14740 - 10/02/1970 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14740/>



Une explosion se produit dans l'unité de raffinage des huiles végétales et détruit l'usine de savon. Deux personnes sont tuées et 12 autres personnes sont blessées.

Accident

Détonation du ciel gazeux sur une cuve

N° 49415 - 01/07/2015 - FRANCE - 59 - NOYELLES-LES-SECLIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49415/>

Dans une usine de production de détergents, savons et produits d'entretien, une détonation du ciel gazeux se produit sur une cuve de fabrication. Un organisme spécialisé réalise une expertise. Celle-ci conclut à une extraction insuffisante et recommande une vitesse d'air de 0,5 m/s au niveau de la cuve.

L'exploitant ne verrouille plus les trous d'homme des cuves de fabrication et met en place des taquets pour garantir une circulation d'air.

Accident

Pollution d'un ruisseau par une usine chimique

N° 41102 - 13/10/2011 - FRANCE - 69 - ARNAS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41102/>



A la mi-journée, une usine de détergents rejette des effluents industriels à pH élevé (12)

dans un ruisseau. La présence d'hypochlorite de sodium (eau de Javel, NaClO) étant envisagée, l'exploitant stoppe sa production vers 15 h et colmate avec un bouchon étanche un point de rejet des eaux pluviales de son site vers le réseau communal qu'il vient de découvrir. Il effectue une reconnaissance du ruisseau et observe plusieurs masses d'eaux blanchâtres sur une cinquantaine de mètres, des échantillons sont prélevés pour analyse. A 16h30, il n'y a plus de rejet dans le réseau communal des eaux pluviales et l'activité redémarre à 17h15 en maintenant une surveillance. De 19h30 à 20h30, une société privée pompe avec des camions les masses d'eaux blanchâtres détectées dans le ruisseau, les 6 m³ pompés sont dépotés à 21 h dans 5 conteneurs disponibles sur le site. L'inspection des IC est informée, ainsi que les services techniques municipaux qui se rendent sur place.

Une inspection du site montre que les réseaux des effluents industriels et des eaux pluviales ne sont pas étanches entre eux et que le bassin collecteur des eaux pluviales contient aussi des effluents industriels. Toutefois, le contenu de ce bassin est normalement relevé par une pompe vers la station de pré-traitement des effluents du site avant rejet. Cette inspection permet aussi de vérifier la présence d'effluents industriels au niveau du nouveau point de rejet découvert par l'exploitant le jour de l'accident. L'accident ferait suite à une forte montée en charge du collecteur des eaux pluviales du site que la pompe de relevage n'aurait pu envoyer vers la station de pré-traitement. Cette montée de niveau aurait entraîné un reflux des effluents industriels dans la canalisation longeant le nouveau point de rejet, celui-ci étant relié au réseau communal des eaux pluviales qui aboutit dans le ruisseau.

L'analyse des échantillons montre que l'eau est fortement basique (pH = 12,5), mais sans concentration significative en chlore actif et matières actives anioniques ou cationiques caractérisant les détergents. Des échantillons de sédiment en amont et en aval des points de pollution sont prélevés pour un complément d'analyse, d'autres sites industriels étant susceptibles de rejeter des effluents dans ce ruisseau. L'exploitant met en place 2 obturateurs sur le nouveau point de rejet des eaux pluviales, augmente le débit de la pompe de relevage et renforce les contrôles visuels de ces obturateurs et des réseaux d'eaux le soir, la nuit et le week-end.

Accident

Incendie suivi d'une explosion dans une usine chimique

N° 32281 - 21/09/2006 - TURQUIE - 00 - GAZIANTEP .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32281/>



Un incendie accompagné de plusieurs explosions fait 2 morts et 35 blessés dont 3 gravement atteints, dans une usine chimique fabriquant des produits d'entretien. Les blessés sont essentiellement des secouristes, des policiers et des voisins venus participer au secours. Le feu s'est rapidement propagé à plus d'une vingtaine de bâtiments d'entreprises voisines du fait de la présence en quantité importante de produits inflammables. L'incendie sera finalement maîtrisé après 4,5 h d'intervention des pompiers. Les causes du sinistre sont indéterminées mais le propriétaire de l'établissement est arrêté. Selon l'exploitant d'une usine voisine, le site fonctionnait sans autorisation et produisait clandestinement de l'essence.

Accident

Pollution des eaux

N° 32007 - 29/06/2006 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32007/>



Le canal du MOULIN DE LA PLATRERIE, affluent de la VEZOUZE, est pollué par des produits cosmétiques accidentellement déversés par une usine de fabrication de savons. Le lessivage des conduites et la remise en action des détergents non traités le jour de la pollution en provoquent une autre 6 jours après lors d'un orage. L'administration constate les faits.

Accident

Feu dans une étuve

N° 31495 - 04/03/2006 - FRANCE - 28 - CHARTRES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31495/>

A la suite d'une surchauffe, un feu se déclare dans une étuve d'une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien. Située dans un bâtiment servant à stocker des produits chimiques, l'étuve contient 4 fûts de 190 kg de dertoline (dérivés de colophane) utilisé dans la préparation de la cire froide (cosmétique). Le plan vulcain niveau 1 est déclenché. Après 2 h d'intervention, les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances. Les 35 employés sont évacués. Aucun chômage technique n'est envisagé.

Accident

Feu dans une usine chimique.

N° 23990 - 02/02/2003 - FRANCE - 17 - ECOYEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23990/>

Dans la nuit du 1er au 2 février, un feu se déclare pour une raison indéterminée dans le hangar d'un bâtiment mitoyen à une usine chimique. L'incendie a pris dans la paille stockée dans ce bâtiment dont un étage est loué par l'usine pour y déposer des emballages métalliques vides. Pour le maîtriser, les pompiers utilisent une grosse lance et 3 petites. Les murs et la toiture du bâtiment sont endommagés, une partie du stock de boîtes vides étant détruit. L'usine mitoyenne n'est pas impactée. Un court-circuit sur un moteur électrique pourrait être à l'origine du sinistre. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Inondations.

N° 16989 - 12/11/1999 - FRANCE - 81 - MAZAMET .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16989/>

Des inondations provoquées par de violents orages endommagent une usine de production de savons ; 50 personnes sont en chômage partiel. L'établissement suspend son activité durant une semaine.

Accident

Explosion dans une usine de savon

N° 8715 - 07/05/1996 - MEXIQUE - 00 - MEXICO .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8715/>



Dans une usine de savon, de graisse et d'huile, une très violente explosion se produit sur une citerne de gaz, tue 2 personnes et en blesse 39 autres (32 selon une autre source). L'usine est détruite. Des débris sont projetés dans un rayon de 100 m.

Accident

Pollution aquatique

N° 1028 - 13/09/1994 - FRANCE - 89 - TOUCY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1028/>



Des plaques de mousses blanches polluent l'OUANNE depuis sa source. Une cuve fissurée appartenant à une entreprise fabriquant des détergents ménagers est à l'origine de cette pollution. Le contenu de la cuve s'était répandu dans un champ où il s'était desséché sous l'effet de la chaleur. De fortes pluies ont drainé le produit vers la rivière toute proche, causant la mort de centaines de poissons.

Accident

Pollution des eaux

N° 5606 - 12/07/1994 - FRANCE - 81 - CASTRES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5606/>



A la suite d'une fausse manoeuvre dans une usine, 50 l d'un produit tensioactif irritant, non toxique et biodégradable se déversent dans l'AGOÛT. Des plaques de mousse se forment et se résorbent. Aucune autre incidence n'est visible sur l'environnement.

Accident

Déversement dans une rétention de 3 000 l d'alcool.

N° 4948 - 23/11/1993 - FRANCE - 77 - VAIRES-SUR-MARNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4948/>



La rupture d'un élément de pompage provoque le déversement de 3 000 l d'alcool isopropylique dans la fosse de rétention des réservoirs de stockage. Cet accident n'a aucune conséquence sur l'environnement et ne fera pas de victime ; 18 m³ d'effluents (eau, alcool isopropylique, émulseur) sont pompés et traités.

Accident

Fuite de S03.

N° 9493 - 25/08/1978 - ETATS-UNIS - 00 - BALTIMORE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9493/>



Une fuite de trioxyde de soufre a lieu durant 5 h à la suite de l'ouverture d'un wagon-citerne, 2 h après la rupture d'une vanne en point bas du réservoir. Un brouillard sulfurique dérive sur 15 km. Plus de 100 personnes sont soignées à la suite de nausées et de brûlures oculaires, aucune lésion grave n'est cependant observée. La population est invitée à se confiner.

Accident

Feu d'un entrepôt de produits chimiques

N° 36157 - 27/03/2009 - BRESIL - 00 - DIADEMA .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36157/>



Un feu se déclare vers 7h30 dans un entrepôt de substances chimiques utilisées dans la fabrication de produits de nettoyage ; plusieurs explosions se produisent et une épaisse fumée noire se dégage. Les secours transportent à l'hôpital 2 blessés et soignent sur place 10 personnes intoxiquées par les fumées. L'entrepôt se trouve en zone très urbanisée ; les pompiers évacuent les habitants d'une trentaine de maisons ainsi que 150 écoliers. Ils éteignent l'incendie au bout de 4 h. Le bâtiment est détruit, une dizaine de maisons et des routes sont endommagées. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

Accident

Feu de pastilles pour lave-vaisselle dans une usine de produits d'entretien

N° 42528 - 29/07/2012 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42528/>

Dans une usine de fabrication de détergents, des fumées blanches se dégagent vers 9h25 d'un big-bag contenant 500 kg de pastilles pour lave-vaisselle (décomposition? départ de feu ?). Les pompiers isolent le sac et éteignent l'incendie à 10h30 avec 1 lance à eau dopée après contact avec le responsable de l'entreprise. Les eaux d'extinction sont récupérées.

Accident

Incendie dans une fabrique de produits d'entretien

N° 41200 - 02/11/2011 - FRANCE - 59 - GONDECOURT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41200/>

Un feu se déclare vers 21h30 dans le bâtiment de stockage de 1 000 m² rempli à 70 % d'une usine de savons et de produits d'entretien. Les pompiers éteignent les flammes en 1 h avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle, les eaux d'extinctions sont collectées dans un bassin de rétention. Les stocks de produits dangereux dans le laboratoire et en extérieur, ainsi que l'outil de production sont préservés. Aucune mesure de chômage technique n'est prise. La gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

Accident

Incendie dans une entrepôt de produits chimiques

N° 34795 - 01/07/2008 - FRANCE - 68 - KINGERSHEIM .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34795/>



Un feu se déclare vers 19h30 dans un dépôt d'une usine spécialisée dans le fabrication de savons, détergents et produits d'entretien. Le bâtiment de 14 000 m² stockant des solvants en fûts de 200 l et en citernes enterrées est détruit. Les secours éteignent l'incendie avec 5 lances à débit variable après 3 h d'intervention et effectuent des mesures de toxicité ; 5 pompiers et une personne extérieure au site sont incommodés par les fumées.

Accident

Feu sur machine de fabrication de pastilles de chlore

N° 32956 - 17/04/2007 - FRANCE - 26 - MALISSARD .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32956/>



Un feu se déclare sur une machine de fabrication de pastilles de dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa) dans une usine de détergents et de produits d'entretien. Les émanations de chlore sont responsables du malaise de 2 employés qui sont transférés à l'hôpital. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place. Les locaux sont ventilés et la machine est évacuée de l'atelier. Les mesures effectuées à l'extérieur se révèlent négatives. L'exploitant s'engage à récupérer le produit impliqué et à nettoyer la machine.

Accident

Echauffement de dichloroisocyanurate de sodium dans une machine

N° 30233 - 09/07/2005 - FRANCE - 59 - HONNECHY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30233/>



Dans une usine de savons, détergents et produits d'entretien, l'échauffement de 5 à 6 kg de dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa) dans une machine provoque un début d'incendie et un dégagement de fumées. Le personnel est mis en sécurité et les occupants de 6 habitations contiguës à l'établissement sont confinés durant l'intervention. Les pompiers évacuent la substance chimique impliquée. L'activité de l'usine reprend après ventilation complète de l'ensemble des locaux.

Accident

Déversement de gasoil sur le sol d'une usine

N° 26093 - 15/12/2003 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26093/>



A la suite d'une fausse manoeuvre dans une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, un camion appartenant à une entreprise extérieure de transport, perce son réservoir de gasoil avec une 'béquille' ; 700 l de gasoil se déversent sur une aire étanche et rejoignent les caniveaux de la zone, puis le circuit d'eaux pluviales et enfin le bassin de rétention d'orage ('lac'). L'exploitant utilise des absorbants, puis nettoie les lieux avec un balais brosse avant intervention d'une balayeuse. L'égout est obturé. D'autres véhicules ayant roulé dans cette flaque de gasoil entraînent l'extension de cette pollution.

Une société spécialisée vient nettoyer la zone en utilisant un détergent. Les eaux polluées collectées sont traitées par la même société spécialisée. Le réseau de collecte des eaux est nettoyé et curé. Il subsiste cependant une pollution localisée dans un des 'lacs' de l'établissement. L'entreprise spécialisée doit récupérer à l'aide d'un absorbant, la nappe de gasoil flottant en surface. Le coût des opérations est estimé à 60 Keuros.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de cosmétique et de détergents

N° 22657 - 30/06/2002 - FRANCE - 62 - AVION .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22657/>

Un feu se déclare la nuit dans un bâtiment de 2 500 m² appartenant à un laboratoire fabriquant des détergents et des produits cosmétiques. L'intervention durera 5 h, les secours auront à protéger les bâtiments voisins et des stockages d'alcools. Une ligne SNCF devra être coupée durant l'intervention. A la suite de ce sinistre, 45 employés sont en chômage technique.

Accident

Pollution des eaux

N° 14921 - 04/02/1999 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14921/>

   

Un parfum rejeté par une savonnerie-parfumerie pollue la VEZOUZE. Les pompiers installent un barrage.

Accident

Pollution des eaux.

N° 14078 - 18/12/1997 - FRANCE - 77 - SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14078/>

   

Des détergents provenant d'une usine chimique polluent La SEINE sur 100 mètres via le réseau d'eau pluviale. Aucune mortalité piscicole n'est constatée.

Accident

Incendie dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de fongicides.

N° 12195 - 03/09/1997 - FRANCE - 86 - SAINT-BENOIT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12195/>

   

Lors de l'essai d'un nouveau mode de conditionnement, le fongicide s'enflamme et le feu se répand au stock de ce produit. Des fumées très épaisses liées au soufre contenu dans le fongicide se diffusent dans le local et intoxiquent 4 personnes. Une enquête est effectuée pour définir les causes de l'incident. Cet accident n'a aucune répercussion sur le voisinage de l'usine.

Accident

Pollution de la Meurthe

N° 8768 - 29/04/1996 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8768/>



Une importante quantité de mousse blanche est constatée à la surface de la MEURTHE. Les effluents d'une savonnerie sont à l'origine de cette pollution.

Accident

Incendie dans un atelier de production (détergents).

N° 6398 - 04/02/1995 - FRANCE - 27 - MONTFORT-SUR-RISLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6398/>

Un incendie détruit un bâtiment d'une usine fabriquant des produits détergents pour les sols. Onze employés sont mis en chômage technique.

Accident

Inflammation de poussières.

N° 13456 - 08/09/1994 - ALLEMAGNE - 00 - NC .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13456/>



Dans une usine de production de détergents, de produits d'enduits, une inflammation suivie d'un incendie se déclare dans l'installation de mélange de poudre, lors du transvasement du huitième récipient. Un nuage de vapeur d'eau et de produits de réaction se disperse dans les environs. Un périmètre de sécurité est mis en place, le bâtiment est évacué et il n'y a aucune victime. Les pompiers maîtrisent le sinistre.

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 5173 - 04/04/1994 - FRANCE - 81 - CASTRES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5173/>

Un incendie se déclare dans une chambre chaude (local de 200 m³ servant au réchauffement des produits pâteux). Le service incendie de l'usine et les pompiers maîtrisent les flammes en 30 min. Aucun produit toxique n'est impliqué lors de l'incident et les eaux d'extinction sont canalisées vers un bassin de rétention. L'usine interrompt sa production durant 3 h ; seul l'atelier dépendant du local sinistré ne peut reprendre ses activités. Il n'y a pas de pollution notable de l'air ou de l'eau.

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 1547 - 24/06/1990 - FRANCE - 69 - BRIGNAIS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1547/>



Un incendie se déclare dans des bâtiments de conditionnement et des entrepôts contenant des produits organiques (blé, amidon), des produits toxiques (acide chlorhydrique, soude), des tensioactifs et des anti-coagulants. Plus de 30 pompiers interviennent. Les fumées chargées de résidus sulfureux provoquent une gêne respiratoire chez certains sauveteurs. Le feu détruit 400 m² de bâtiments. Les dommages sont évalués à 3 MF.

Accident

Explosion suivie d'un incendie d'un dépôt d'aérosols.

N° 15222 - 17/01/1986 - FRANCE - 77 - MEAUX .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15222/>



Plusieurs explosions suivies d'un incendie se produisent dans un dépôt d'aérosols et de chlorate de soude. Le souffle et le feu endommagent 3 usines voisines et brisent les vitres dans un rayon de 300 m. Un pompier est blessé.

Accident

Incendie dans un atelier de fabrication de produits cosmétiques

N° 33460 - 11/03/2007 - FRANCE - 67 - HOERDT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33460/>



Dans un atelier de fabrication de produits cosmétiques, un feu se déclare au niveau de machines d'embouteillage. Le PDG de la société le repère depuis son bureau et tente de l'éteindre à l'aide d'un extincteur puis d'une lance incendie. Une employée d'une société de surveillance de la zone industrielle remarquant le sinistre appelle les pompiers et dégage le PDG incommodé par les fumées. L'incendie détruit une partie de l'atelier dont la toiture.; 50 m³ d'eaux d'extinction chargées de produits toxiques se mélangent à 1 800 m³ d'eaux résiduelles d'origine domestique dans un bassin d'orage en amont de la station d'épuration de la commune. L'ensemble de ces eaux seront traitées avant rejet dans le milieu naturel.

Accident

Incendie sur un compresseur

N° 32191 - 04/09/2006 - FRANCE - 89 - FONTENOY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32191/>

Dans une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, un feu se déclare sur un compresseur. A leur arrivée, les pompiers constatent que l'incendie est éteint. 3 lignes de fabrication sont arrêtées pendant 24 h, période pendant laquelle 42 employés sont mis en chômage technique.

Accident

Emballage de réaction chimique

N° 30605 - 08/09/2005 - FRANCE - 94 - SUCY-EN-BRIE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30605/>



Dans une usine de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, des vapeurs d'acide peracétique se dégagent de 3 fûts de 200 l à la suite d'une réaction chimique accidentelle. Un périmètre de sécurité est mis en place. 40 employés de l'entreprise sinistrée et d'une entreprise voisine sont évacués et 3 personnes légèrement incommodées transportées à l'hôpital. Les pompiers neutralisent la réaction chimique à l'aide de poudre.

Accident

Pollution de la Deule

N° 26081 - 16/12/2003 - FRANCE - 59 - HAUBOURDIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26081/>



Les ex-employés d'une usine de lessives, en liquidation judiciaire depuis juin dernier et dont l'électricité est coupée depuis fin octobre, dénoncent les problèmes de sécurité et les risques de pollution. Le système de détection et de déclenchement du circuit incendie est inopérant. La coupure d'électricité rend les conditions de travail des agents de surveillance du site déplorable : pas de chauffage, aucun moyen de communication avec l'extérieur en cas d'urgence... Par ailleurs, à chaque averse, l'eau ruisselant sur le sol entraîne des produits chimiques toxiques vers les bacs de rétention. Les pompes de relevage (n'étant plus alimentées électriquement) ne fonctionnant plus, les rétentions débordent et entraînent une pollution du canal de la DEÛLE.

Accident

Fuite de chlore

N° 10970 - 01/04/1997 - SALVADOR - 00 - ACAJUTLA .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10970/>



Dans une fabrique de produits détergents, une fuite sur une citerne contenant 30 t de chlore est à l'origine de l'intoxication de 400 personnes (en majorité des enfants). Des centaines d'autres sont évacuées.

Accident

Incendie dans une fabrique de produits d'entretien.

N° 7513 - 06/10/1995 - FRANCE - 77 - CHALAUTRE-LA-PETITE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7513/>

Un incendie se déclare dans une fabrique de produits d'entretien. Un stockage d'huile industrielle est détruit par les flammes.

Accident

Fuite d'acide chlorhydrique.

N° 7014 - 26/05/1995 - FRANCE - 30 - ALES .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7014/>



Une fuite de 10 m³ d'acide chlorhydrique dilué à 20 % se produit sur une citerne. Un périmètre de sécurité est mis en place pendant le transvasement. Durant l'intervention, un pompier est légèrement incommodé.

Accident

Pollution aquatique.

N° 1841 - 04/04/1990 - FRANCE - 13 - NC .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1841/>



Dans une savonnerie, un rejet accidentel de 2 000 l d'un mélange fioul lourd / fioul domestique rejoint les avaloirs d'eaux pluviales qui se déversent dans le canal d'arrosage de CRAPONNE. L'alimentation en eau est coupée pour que les cultures ne soient pas menacées. Grâce à la mobilisation de moyens importants, la pollution est confinée dans un périmètre de 2 km.

Accident

Fuite d'acide sulfurique

N° 182 - 06/09/1988 - ETATS-UNIS - 00 - PAGEDALE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/182/>

A la suite de la défaillance d'un réservoir (origine non précisée), 900 kg d'acide sulfurique se déversent dans un puisard. L'acide est neutralisé à la chaux.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de produit d'entretien.

N° 278 - 15/03/1988 - FRANCE - 27 - ETREPAGNY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/278/>

Un incendie se déclare dans une unité de fabrication de produits d'entretien (bombes aérosol, etc.). Des émanations de produits toxiques se dégagent du site.

Accident

Pollution des eaux

N° 31395 - 03/11/2005 - FRANCE - 54 - LUNEVILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31395/>



Une savonnerie pollue accidentellement le canal BAYE qui alimente la VEYZOUZE. Les pompiers mettent en place un merlon de terre en amont du canal. L'administration constate les faits.

Accident

Feu dans un local électrique

N° 30858 - 17/10/2005 - FRANCE - 77 - SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30858/>

Un feu se déclare dans le local électrique du premier étage du bâtiment E d'une usine de fabrication de savons et de détergents. L'utilisation des énergies et des fluides est suspendue. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Tout risque de propagation est écarté et aucune substance chimique n'est en cause.

Accident

Pollution des eaux

N° 26834 - 17/07/2003 - FRANCE - 59 - HAUBOURDIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26834/>



Un déversement accidentel de lessive liquide provenant d'une usine de fabrication de produits d'entretien pollue superficiellement le canal de la DEULE. Les pompiers interviennent pour circonscrire la nappe.

Accident

Déversement d'amines

N° 9744 - 15/01/1996 - ROYAUME-UNI - 00 - CONSETT .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9744/>



Des oxydes d'amines se déversent dans une fabrique de produits de nettoyage domestiques. Des fumées étouffantes se forment et se répandent dans toute l'usine. 18 personnes sont hospitalisées.

Accident

Fuite d'acide sulfonique.

N° 7927 - 10/12/1995 - FRANCE - 30 - MONTFRIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7927/>

Une fuite de 4 t d'acide sulfonique se produit dans une usine de produits d'entretien. L'acide se déverse dans le réseau d'assainissement. Les secours publics et une société privée installent des barrages flottants et pompent le produit. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.

Accident

Fuite de fuel lourd

N° 8007 - 15/10/1995 - ROYAUME-UNI - 00 - WARRINGTON .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8007/>



Deux mille litres de fioul lourd s'échappent d'un réservoir d'une usine et s'écoulent dans la rivière Mersey ; 8 km de berges sont polluées.

Accident

Pollution d'un étang par de la lessive.

N° 7459 - 18/09/1995 - FRANCE - 27 - ALIZAY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7459/>



Un étang d'une superficie de 1,5 ha est pollué par de la lessive provenant d'une fabrique de produits d'entretien. La faune est touchée par cette pollution.

Accident

Incendie d'une unité de purification de paraffine

N° 5500 - 31/03/1994 - ALLEMAGNE - 00 - KREFELD-UERDINGEN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5500/>



Un incendie d'origine inconnue se déclare dans une unité de purification de paraffine d'un important site chimique. Une grande partie des 8 000 m2 de l'unité est détruite, les dommages matériels étant estimés à plusieurs millions de marks. Le feu est maîtrisé en 2 h et ne fait aucune victime.

Accident

Rejet de produits toxiques dans les eaux superficielles.

N° 4807 - 15/10/1992 - FRANCE - 59 - HAUBOURDIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4807/>



Une usine de fabrication de produits détergents rejette 700 l de produits toxiques. La DEULE et la TORTUE sont polluées.

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 7089 - 28/07/1992 - FRANCE - 60 - VILLENEUVE-LES-SABLONS .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7089/>



Un feu survient dans une installation de mélange à chaud de liquides inflammables. Un ouvrier est gravement brûlé aux mains.

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 1227 - 09/08/1989 - FRANCE - 59 - HAUBOURDIN .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1227/>

Un incendie se produit dans une cuve contenant des acides gras sans conséquence notable.

Accident

Fuite d'eau de javel dans une usine de production de détergents

N° 820 - 25/06/1989 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/820/>



Une fuite se produit sur une cuve contenant 15 000 l d'eau de javel. Quelques dizaines de litres se déversent sur la chaussée.

Accident

Pollution aquatique

N° 578 - 01/12/1988 - FRANCE - 89 - FONTENOY .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/578/>



Une importante quantité de mousses provenant du déversement de produits détergents pollue l'OUANNE.

Accident

Rupture d'une canalisation dans une usine chimique.

N° 641 - 31/08/1988 - FRANCE - 55 - HAN-SUR-MEUSE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/641/>



La rupture d'une canalisation et le déversement de détergents provoque la mortalité de poissons.

Accident

Incendie dans une usine de production de savons et détergents.

N° 341 - 10/06/1988 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/341/>



Un incendie détruit 2 000 m² d'une usine de fabrication de savons et détergents. Les eaux d'extinction et des mousses polluent la MARNE.
